



## COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL DE BESBRE SOLOGNE-BOURBONNAISE

### Charte de développement local



---

## Sommaire

<b>Introduction</b> : méthodologie utilisée pour l'élaboration du projet de territoire .....	<b>4</b>
<b>1. <u>Diagnostic du territoire</u></b> .....	<b>8</b>
Un projet de territoire .....	7
La communauté de communes du Val de Besbre – Sologne Bourbonnaise.....	8
<b>Les habitants du Val de Besbre – Sologne Bourbonnaise</b> .....	<b>9</b>
<b>Un territoire enclavé</b> .....	<b>16</b>
<b>Le logement : un enjeu majeur pour la communauté de communes</b> .....	<b>17</b>
<b>Le chômage touche surtout les femmes et les jeunes</b> .....	<b>24</b>
<b>L'agriculture fournit 13 % des emplois</b> .....	<b>25</b>
<b>La zone d'emploi de Dompierre-sur-Besbre concentre 48% des actifs</b> .....	<b>31</b>
<b>L'artisanat, les commerces et les services de proximité sont en perte de vitesse</b> .....	<b>32</b>
<b>Un engagement fort de l'EPCI pour un développement local innovant et solidaire</b> .....	<b>36</b>
<b>L'atout tourisme</b> .....	<b>38</b>

<b>2. <u>Le Projet de territoire</u></b> .....	<b>44</b>
<b>Présentation synthétique du projet de territoire</b> .....	<b>45</b>
<b><u>Axe 1 : Agir pour le développement économique</u></b> .....	<b>46</b>
- Fiche action n°1 « Création d'une zone d'activité de 10 ha » .....	<b>47</b>
- Fiche action n°2 « Réaménagement de l'abattoir de volailles de Dompierre sur Besbre » .....	<b>48</b>
- Fiche action n°3 « Créer un point de vente des produits locaux » .....	<b>49</b>
- Fiche action n°4 « Création d'une SCIC pour aider la création de petites entreprises » .....	<b>50</b>
<b><u>Axe 2 : Développer les services et les équipements en faveur de la population locale</u></b> .....	<b>51</b>
- Fiche action n°5 « Prise en charge de la maison de l'Emploi et de la Solidarité » .....	<b>52</b>
- Fiche action n°6 « Création d'un Relais Assistantes Maternelles » .....	<b>53</b>
- Fiche action n°7 « Transformation de la piscine de Dompierre sur Besbre » .....	<b>54</b>
- Fiche action n°8 « Mise en place d'un service de transport à la demande » .....	<b>55</b>
- Fiche action n°9 « Création d'un espace Jeunesse » .....	<b>56</b>
- Fiche action n°10 « Initiation du grand public aux NTIC » .....	<b>57</b>
- Fiche action n°11 « Aider au fonctionnement du SIRES » .....	<b>58</b>
<b><u>Axe 3 : Préserver, valoriser et faire découvrir le territoire</u></b> .....	<b>59</b>
- Fiche action n°12 « Installation d'un espace de projection à l'Office du tourisme » .....	<b>60</b>
- Fiche action n°13 « Mise en place d'une campagne de collecte des plastiques agricoles recyclables » .....	<b>61</b>
- Fiche action n°14 « Réaliser un site Internet pour la promotion touristique du territoire » .....	<b>62</b>
- Fiche action n°15 « Equiper le territoire en hébergements touristiques légers » .....	<b>63</b>
- Fiche action n°16 « Equiper le territoire de bornes relais pour les camping cars » .....	<b>64</b>
- Fiche action n°17 « Un programme de signalisation touristique » .....	<b>65</b>
- Fiche action n°18 « Contribuer au développement des musées du territoire » .....	<b>66</b>
- Fiche action n°19 « Développer l'activité touristique le long du canal et de la Voie Verte » .....	<b>67</b>
<b>3. <u>Récapitulatif des actions inscrites au Contrat d'Intercommunalité</u></b> .....	<b>69</b>

## Méthodologie du Projet de Territoire

La Communauté de Communes Val de Besbre Sologne Bourbonnaise a été créée en 2001.

Ainsi, lorsqu'en 2004 elle se lance dans la démarche de projet de territoire proposée par le Conseil Général, la Communauté de Communes a déjà mené de nombreux projets et d'autres sont alors en cours.

Pour l'essentiel, on retiendra :

- la création de zones d'activités,
- des acquisitions foncières : local de la communauté, des terrains à Chavroches, Dompierre sur Besbre, Liernolles, Saligny sur Roudon,
- la création d'un d'office de tourisme communautaire,
- la mise en place de nombreuses aides en faveur de l'habitat neuf et ancien,
- la sauvegarde du patrimoine existant, avec l'acquisition, la restauration et l'aménagement en gîtes ruraux de 2 maisons à pans de bois,
- la reprise et la poursuite de l'action initiée par la commune de Dompierre sur Besbre pour l'insertion et l'emploi, ce qui conduit notamment à la gestion de 4 chantiers d'insertion, totalisant actuellement 25 emplois,
- projet de création d'un RAM (relais d'assistantes maternelles).

Dans ce contexte, l'élaboration de la charte intercommunale de développement est l'occasion de prendre un moment afin de donner une nouvelle impulsion à la Communauté de Communes, de penser aux projets à venir de façon plus « méthodique » en se basant sur un diagnostic de territoire. Les projets réalisés jusqu'à présent ayant été décidés selon les opportunités du moment, sans vision globale de l'avenir et de l'action de la Communauté de Communes.

Afin de mettre en place ce véritable Projet de territoire qui allait engager la Communauté de Communes à moyen terme, il a paru souhaitable de recourir à un bureau d'études qui aurait une vision extérieure, neuve, impartiale du territoire et qui pourrait apporter des idées de projets développés dans d'autres territoires aux problématiques semblables.

Le Cabinet parisien MOSER MALT et Associés a donc été recruté en septembre 2004 pour mener cette mission de diagnostic et d'élaboration d'un projet de territoire.

### 1. Elaboration du diagnostic

Un état des lieux a été dressé par le Cabinet parisien MOSER MALT et Associés à partir d'une analyse bibliographique, d'un travail de terrain et d'entretiens avec les maires et de nombreux acteurs des communes. Les domaines analysés sont les suivants :

- démographie : état des lieux, tendances, flux migratoires, analyse du niveau de revenus de la population
- économie : population active, analyse par secteur d'activité, agriculture, artisanat, industrie, commerces
- cadre de vie : logement et services à la population
- paysage et architecture : impact paysager de la gestion de l'espace, analyse de l'habitat et du bâti spécifique, équipements touristiques.

## 2. Organisation d'une concertation à l'échelle du territoire

Après avoir présenté le diagnostic du territoire, deux jours en mars et juin 2005 ont été consacrés au travail en commun des acteurs locaux, des personnes ressources et des partenaires du projet communautaire autour de quatre ateliers.

L'enjeu de ces ateliers consistait à « définir des perspectives de développement économique, touristique, social dans un espace communautaire où la solidarité doit présider à toutes orientations et actions futures à mener ensemble pour renforcer l'attractivité du territoire du Val de Besbre Sologne Bourbonnaise ».

Les thèmes de ces 4 ateliers sont les suivants :

- ① Développement Economique et de l'Agriculture,
- ② Tourisme,
- ③ Habitat, Cadre de Vie et Paysage,
- ④ Emploi, Insertion, Logement et actions Enfance Jeunesse

Le Conseil Général, la CCI, le Comité Départemental du Tourisme, l'ADASEA, le Comité d'Expansion Economique, le C.A.U.E, la D.D.E, la CAF, FJT plus, Mission Locale, ADEFOR, AIDES/IDES, Centre Social de JALIGNY, des Communes membres, des associations locales et de nombreuses « personnes ressources » ont participé à ces ateliers.

## 3. Propositions de pistes d'actions

Suite à ces ateliers, le cabinet MOSER a travaillé pour proposer autour de trois axes (« une organisation structurée du territoire », « générer de l'activité dans l'économie solidaire » et « faire des richesses du territoire un facteur de développement ») des pistes d'action et des projets plus ou moins avancés. Selon le degré d'aboutissement des projets, certaines actions ont été chiffrées. D'autres, par manque d'éléments sur le diagnostic et/ou d'informations sur les coûts de mise en œuvre, ne sont restées qu'au stade d'idées très générales (ex : « favoriser le travail des femmes »). Voici le tableau récapitulatif de ces actions :

Une organisation structurée du territoire					
Actions	Coût total	%	Inv.	Fonc.	Phasage
Action 1 : Une veille économique	6 000 €				
Action 2 : Une enquête auprès des exploitants	5 000 €				
Action 3 : Créer un point de vente des produits locaux	12 000 €				2007
Action 4 : Inciter au développement des biocarburants					
Action 5 : Inciter à remplacer les cultures de maïs par du colza					
Action 6 : Favoriser les reprises d'activités (agricoles et artisanales)					
Action 7 : Favoriser la reprise des boucheries par des agriculteurs					
Action 8 : Rénover un site d'abattage sur le territoire					2006
Action 9 : Rapprocher la Maison de l'Emploi des entreprises					2006

Action 10 : Un état des lieux et un appel à projet pour les services aux personnes âgées					
Action 11 : Favoriser le travail des femmes					
Action 12 : Création d'un Relais Assistantes Maternelles	14 000 €				2005
Action 13 : Mieux connaître le besoin des jeunes	23 160 €				
Action 14 : Mutualisation des moyens des CLSH au niveau intercommunal					
Action 15 : Transformation de la piscine de Dompierre en centre aquatique couvert	5 000 000 €				2006
Action 16 : Initiation du grand public aux NTIC	2 700 €				2006
Action 17 : Un schéma de référence pour l'implantation des Zones d'Activité communautaires					
TOTAL					

<b>Générer de l'activité dans l'économie solidaire</b>					
Actions	Coût total	%	Inv.	Fonct.	Phasage
Action 18 : Une Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC)					2006
Action 19 : Aide au Service Immobilier rural et social (SIREs) de l'Allier					2006
Action 20 : Une centrale de mobilité					2006

<b>Faire des richesses du territoire un facteur de développement</b>					
Actions	Coût total	%	Inv.	Fonct.	Phasage
Action 21 : Un plan de communication aux « quatre saisons »					
Action 22 : Réalisation d'un site internet pour la promotion touristique du territoire	1738 €				2006
Action 23 : Equipement des campings municipaux en hébergements touristiques légers (15 HLL)	281 250 €				
Action 24 : Equiper le territoire de bornes relais pour les campings cars (3)	24 900 €				
Action 25 : Un programme de signalisation touristique	113 800 €				

#### **4. La définition du projet de territoire**

---

Considérant que le travail du cabinet d'études ne pouvait suffire à élaborer un véritable projet de territoire et surtout le contrat d'intercommunalité qui demande un chiffrage précis des actions, les élus de la Communauté de Communes ont décidé de poursuivre le travail en interne.

Un état des lieux de l'ensemble des projets de la Communauté de Communes a donc été dressé. A cette liste se sont ajoutés de nouveaux projets décidés au tout début de l'année 2006 (prise en charge de la Maison Pour l'Emploi, collecte des plastiques agricoles recyclables...).

Lors d'une réunion, le Bureau a alors déterminé le projet de territoire décliné en objectifs et actions.

Ensuite, un travail d'écriture des fiches actions et de recherche des financements possibles a été réalisé afin de finaliser ce document de travail qui constitue le Projet de territoire de la Communauté de Communes Val de Besbre Sologne Bourbonnaise pour les années à venir.

### **Listes des acteurs locaux associés à la réflexion :**

#### **Etat – Collectivités :**

DDE, Diren, DDTEFP, DDA, DRIRE, ON, Jeunesse et Sports, Conseil Général, SIVOM eau et ordures ménagères, SMAT, Comité d'Expansion Economique, SAFER d'Auvergne, ADASEA, Service culturel de Dompierre, ANPE, CAF, Moulins Habitats, OPDHLM de l'Allier, SCIC Habitat et l'ensemble des communes de la Communauté.

#### **Chambres consulaires :**

Chambre des Métiers, Chambre de Commerce et d'Industrie, Chambre d'Agriculture

#### **Entreprises :**

PSA Dompierre, Préfac, MGB Vaumas, CMS Saligny, Carrier Feige Renaud, Locaboat, Cemef Beaulon, Soprauvergne, Restaurant l'Olive, Le Pal, Abattoir de volailles Dompierre, Champignons Monétay, Abbaye de Sept-Fons, M. Gibbe (électricien), M. Rouyer Jaligny.

#### **Associations :**

CAUE, Conservatoire de l'Habitat, Comité Départemental du Tourisme, Office de Tourisme communautaire, Mission Locale, ADEFOR, Centre Social de Jaligny, AIDES, Entreprendre Solidairement, ADIL, Maison Familiale Rurale de Saligny, Préhistorama de Chatelperron, Association des Gîtes Ruraux, Rencontres Cinéma Nature, Traverse, Allier Nature, Agir en Pays Jalinois, Pôle d'Economie du Patrimoine, Syndicat du cheval de trait, Association Pêche et Chasse, Jeunes Agriculteurs, PDT Foire aux dindes de Jaligny.



## COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL DE BESBRE SOLOGNE-BOURBONNAISE

### La présentation du territoire



## Les habitants du Val de Besbre-Sologne Bourbonnaise

### Un territoire très faiblement peuplé

La communauté de communes du Val de Besbre - Sologne Bourbonnaise comptait **12 039 habitants** en 1999 (12334 habitants avec double compte).

Elle se compose de bourgs ruraux de petite taille. Seule Dompierre-sur-Besbre est urbaine et dépasse les 2500 habitants (soit 23% de la population du territoire).

**Avec 23,6 habitants au km<sup>2</sup>**, pour une moyenne nationale de 108 habitants au km<sup>2</sup> et une moyenne départementale de 47 habitants au km<sup>2</sup>, le Val de Besbre - Sologne Bourbonnaise est un territoire très peu peuplé au sein d'une région qui se caractérise elle-même par une faible démographie par rapport à l'ensemble national.

**Seules trois communes dépassaient les 1500 habitants en 1999. Huit en accueillait moins de 500.**

Population totale en 1999 (valeurs absolues)	
Beaulon	1559
Châtelperron	137
Chavroches	250
Diou	1554
Dompierre-sur-besbre	3476
Jaligny-sur-Besbre	696
Liernolles	282
Mercy	293
Monetay-sur-Loire	338
Pierrefitte-sur-Loire	533
Saligny-sur-Roudon	767
Saint-Léon	654
Saint-Pourçain-sur-Besbre	426
Saint-Voir	204
Thionne	306
Vaumas	564

Source : INSEE recensement de 1999

### Près de 20 % des habitants ont quitté le territoire entre 1968 et 1999

Comme les autres espaces ruraux français, le Val de Besbre – Sologne Bourbonnaise a connu un fort exode rural au cours des trente dernières années.

L'évolution de la population du territoire entre 1975 et le recensement de 1999 **diffère cependant selon les communes.**

Elle est relativement stable pour une partie d'entre elles en 1975 (Dompierre-sur-Besbre, Beaulon, Jaligny-sur-Besbre et Pierrefitte-sur-Loire), avec une forte diminution entre 1982 et 1999.

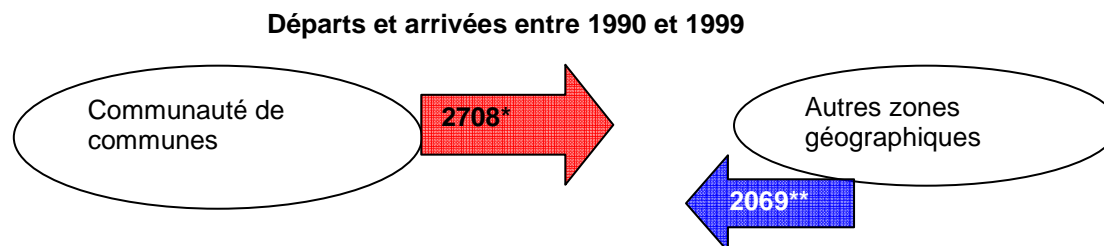
D'autres communes, en revanche, voient leur population baisser entre 1975 et 1982 (Chavroches, Monétay-sur-Loire), avec ensuite une inversion de tendance.

**Entre 1990 et 1999, seules trois communes ont un taux légèrement positif de variation de leur population (entre + 0,03 % et + 0,22 %) :** Saint-Pourçain-sur-Besbre, Monétay-sur-Loire et Saint-Voir. **Les autres perdent des habitants**, mais à des niveaux très divers. Ces baisses sont relativement faibles, par exemple, à Vaumas, Saligny-sur-Roudon. Elles sont beaucoup plus élevées à Diou et Chavroches entre 1990 et 1999 (avec un taux de variation de -3,51%).

**Entre 1968 et 1999, les communes de l'EPCI ont perdu près de 20 % de leur population (soit une diminution d'environ 3000 habitants).**

Taux de variation annuel total de 1975 à 1999 ( Source Insee : RGP 1999)			
	Taux de variation annuel total en % entre 1990 et 1999	Taux de variation annuel total en % entre 1982 et 1990	Taux de variation annuel total en % entre 1975 et 1982
Beaulon	-1,23	-0,17	0,01
Chatelperron	-3,51	-1,82	-1,86
Chavroches	-0,94	-2,48	-2,59
Diou	-0,67	-0,41	0,48
Dompierre-sur-Besbre	-1	-0,74	-0,26
Jaligny-sur-Besbre	-1,03	-0,08	-0,2
Liernolles	-1,01	-2,13	-1,77
Mercy	-1,95	-0,96	-0,19
Monétay-sur-Loire	0,03	-3,15	-2,11
Pierrefitte-sur-Loire	-1,45	-0,79	0,93
Saint Pourçain-sur-Besbre	0,08	-0,71	-0,89
Saligny-sur-Roudon	-0,63	-1,37	-1,28
Thionne	-1,07	-1,29	-1,87
Vaumas	-0,54	-0,71	-1,25
Saint-Léon	-1,11	-0,87	-1,47
Saint-Voir	0,22	-2,19	-0,36

Évolution de la population depuis 1968 (en chiffres absolus )			
Source INSEE			
Date	Val-de-Besbre	Allier	Part de l'EPCI en %
1968	15 014	386 533	3,88
1982	14 023	369 580	3,79
1990	13 109	357 710	3,66
1999	12 032	344 721	3,49



\* Nombre de personnes qui ont quitté la communauté de communes entre 1990 et 1999 : 13 % avaient plus de 55 ans.

\*\* Nombre de personnes qui se sont installées dans la communauté de communes : 19 % avaient plus de 55 ans

Cette perte de population (avec des taux de variation annuels moyens négatifs) suit une tendance départementale. Elle s'explique par un **solde naturel négatif et un solde migratoire négatif** (avec le départ de migrants).

### **Malgré l'arrivée de familles dans plusieurs communes, le territoire perdra encore des habitants**

Pendant 30 ans, le déclin démographique du territoire du Val de Besbre – Sologne Bourbonnaise est surtout lié à la diminution du besoin de main-d'œuvre dans les campagnes (mécanisation, augmentation de la productivité). Ce phénomène s'accompagne d'un mouvement de migration vers les villes pour la recherche d'un emploi et de plus de confort.

Les prévisions démographiques à plus long terme confirment cette tendance : **l'Insee estime que l'Allier perdra entre 5 % et 6 % de sa population entre 2000 et 2015, soit de 16 700 à 20 200 habitants.** Cette baisse est comparable à celle qui a été enregistrée entre 1990 et 1999 (- 13 000 habitants). Elle aura un impact sur l'évolution de la population active : **à l'horizon 2015, l'Allier devrait manquer d'actifs.**

Les entretiens réalisés avec les maires des communes de l'EPCI révèlent cependant dans certaines d'entre elles un ralentissement récent de ce phénomène de baisse de la population, **voire une reprise démographique par apport migratoire et petite rurbanisation**<sup>1</sup>.

Trois communes ont été recensées en 2004 sur le territoire

Les communes du Val de Besbre - Sologne Bourbonnaise recensées en 2004			
Communes	2004	1999	Évolution entre 1999 et 2004 (taux de variation annuel)
Saint-Pourçain-sur-Besbre	423	426	-0,14
Vaumas	547	564	-0,61
Thionne	315	306	0,58

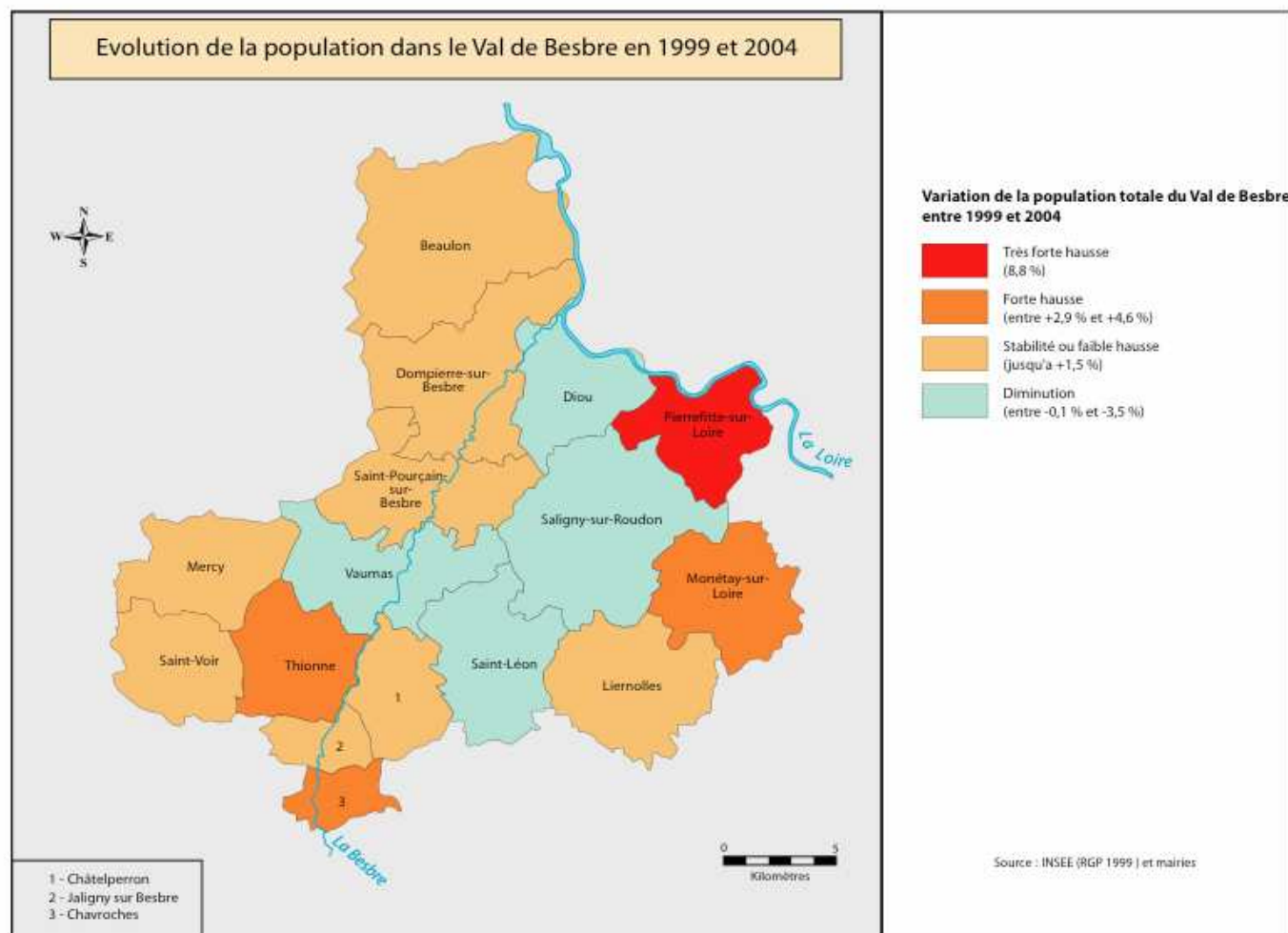
Sources : INSEE 2005

Les autres communes de l'EPCI : dates de recensement partiel	
Communes	Date du recensement partiel
Beulon	2008
Châtelperron	2005
Chavroches	2007
Diou	2005
Dompierre-sur-Besbre	2006
Jaligny-sur-Besbre	2008
Liernolles	2007
Monetay-sur-Loire	2005
Pierrefitte-sur-Loire	2007
Saint-Voir	2006
Saligny-sur-Roudon	2007

**Deux communes sur trois connaissent toujours un déclin de leur population.** Cette évolution entre 1990 et 1999, puis entre 1999 et 2004, est cependant **hétérogène**. Thionne bénéficie ainsi d'un bilan démographique positif entre 1999 et 2004 et négatif (de -1,07 %) entre 1990 et 1999. Saint-Pourçain-sur-Besbre passe d'un taux de variation de 0,08% entre 1990 et 1999 à - 0,14% entre 1999 et 2004 et Vaumas de - 0,54 % entre 1990 et 1999 à - ,61% entre 1999 et 2004 (sources Insee).

Les interviews des maires de l'EPCI fournissent des indications sur le nombre d'habitants présents dans leurs communes en 2004. La carte de la page suivante a été réalisée sur la base de ces informations. Elle est publiée ici à titre d'hypothèse de travail. Cinq communes seulement perdraient ainsi des habitants entre 1999 et 2004. **L'arrivée de « rurbains »**, actifs, travaillant en ville et venus bénéficier à la campagne d'un meilleur cadre de vie, **entraîne une dans d'autres une reprise démographique sans pour autant inverser la tendance.**

<sup>1</sup> En 2004, de nouvelles procédures de recensement ont été mises en place. À un comptage tous les 7 à 9 ans sur l'ensemble des communes, se substitue un recensement annuel. Les communes de moins de 10 000 habitants font désormais l'objet d'une enquête exhaustive tous les 5 ans, à raison d'un cinquième d'entre elles chaque année ; les communes de 10 000 habitants ou plus réalisent tous les ans une enquête par sondage auprès d'un échantillon de leur population.



### Près d'un tiers des habitants a plus de 60 ans

L'analyse de la structure de la population en 1999 confirme la forte présence de personnes âgées sur le territoire de l'EPCI (30% de la population). L'arrivée de nouveaux habitants devrait permettre, on l'a vu, un renouvellement partiel de la population dans plusieurs communes (« La population - au cours des dix dernières années - a eu tendance à diminuer, mais le mouvement semble s'inverser. Nous assistons à un rajeunissement. Ainsi, l'an dernier une classe supplémentaire de primaire a été ouverte. Actuellement, près de 130 élèves sont scolarisés dans la commune, à l'école primaire, répartis en 3 sections ». Alain Lognon, maire de Beaulon.

Source : INSEE recensement de 1999

<sup>2</sup> Ratio moins de 25 ans / plus de 60 ans.

Répartition de la population par classes d'âges			
	Val-de-Besbre	Auvergne	France
Moins de 25 ans	25 %	27,4 %	31,2 %
25 à 59 ans	45 %	47 %	47,7 %
Plus de 60 ans	30 %	25,6 %	21,1 %
Age moyen	44 ans		37 ans
Age médian	41 ans	41 ans	
Indice de jeunesse <sup>2</sup>	0,83	1,07	1,47

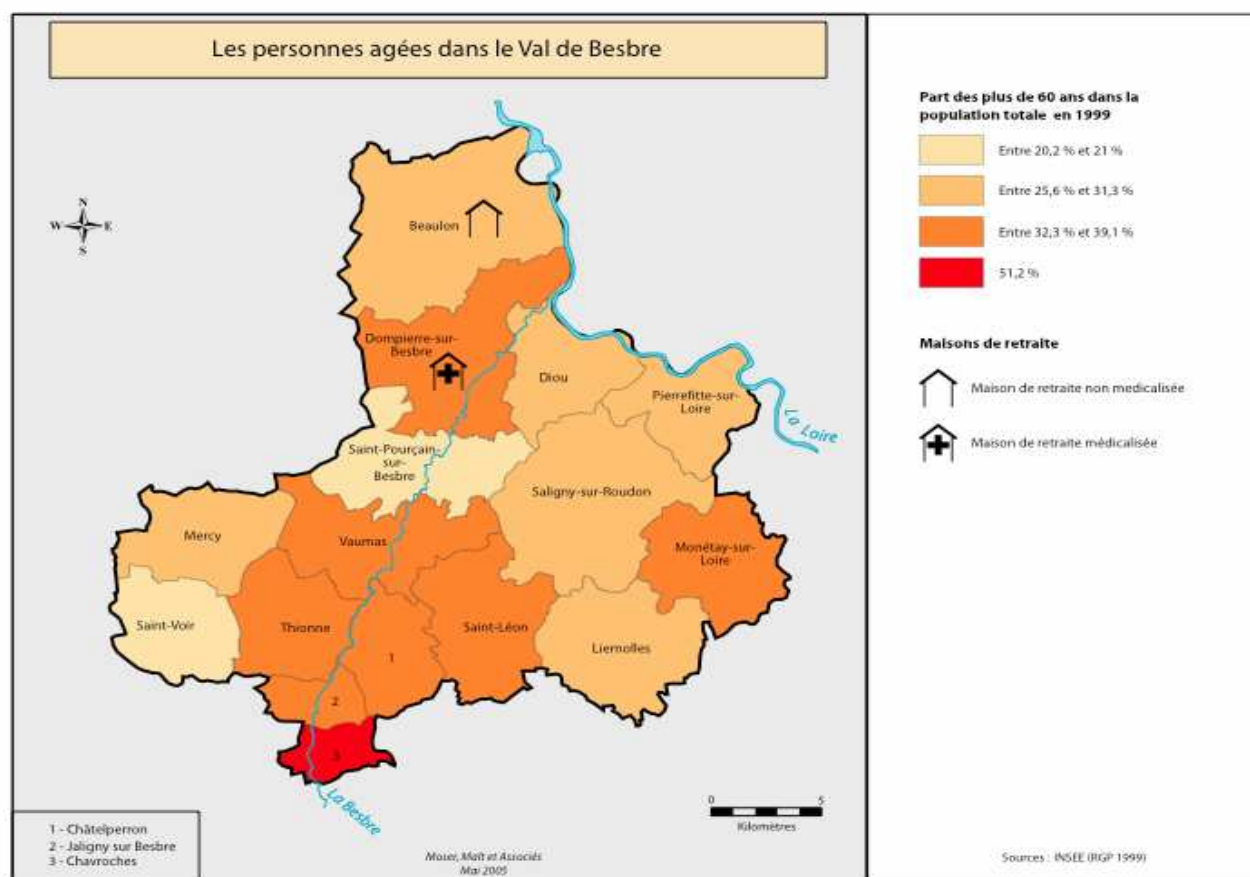
Structure par âge et par sexe de la population du Val de Besbre – Sologne Bourbonnaise en %										
	0 à 19 ans		20 à 39 ans		40 à 59 ans		60 à 74 ans		75 ans et plus	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Beaulon	21,2	17,8	24	22,7	27,1	26,1	19,5	21	8,1	12,4
Chatelperron	14,3	16,7	24,7	16,7	24,7	26,7	27,3	28,3	9,1	11,7
Chavroches	12,7	11,3	19,8	15,3	19	19,4	29,4	31,5	19	22,6
Diou	20,3	22,9	25,7	19,8	31,2	29	14,5	17,8	8,4	10,5
Dompierre-sur-Besbre	21,4	19,1	25,4	22,1	28,1	26,2	18,8	19,5	6,5	13,1
Jaligny-sur-Besbre	24,1	22,6	18,3	18,5	27,1	24,7	20,1	18,2	10,4	16
Liernolles	21,1	20	23	28,5	24,3	20,8	23,7	23,1	7,9	7,7
Mercy	18,8	22,3	22,7	20,9	30,5	23	18,8	23,7	9,1	10,1
Monétay-sur-Loire	17,2	18,3	25,3	22,6	22,4	24,4	22,4	20,1	12,6	14,6
Pierrefitte-sur-Loire	20,9	21,1	25,2	19,9	30,1	27,9	13,8	20,3	9,9	10,8
Saligny-sur-Roudon	20,4	21,7	23,3	21,9	26,5	23,3	20,4	21,7	9,3	11,4
Saint-Léon	17,6	16,4	21,7	17,6	28,3	26,7	22,9	23,6	9,5	15,7
Saint-Voir	29,4	28,4	26,5	28,4	23,5	21,6	13,7	11,8	6,9	9,8
Saint-Pourçain-sur-Besbre	21,8	27,5	28,4	24,5	31	26,6	12,7	13,1	6,1	8,3
Thionne	19,7	16,1	19,1	15,4	25,5	26,8	24,8	24,2	10,8	17,4
Vaumas	19,3	23,4	23	21	23,4	23,4	25,9	20,7	8,4	11,4

L'analyse de la structure par âge et par sexe de la population de l'EPCI (base 1999), montre ainsi la présence d'une **population jeune à Saint-Voir**

*(« La structure de la population s'est renouvelée dans les années 1980, grâce à un apport de jeunes ménages travaillant à Moulins et devenus propriétaires d'anciennes locateries.*

*Le village compte 206 habitants, contre 196 en 1990. Ces ménages ont maintenant des enfants en âge scolaire qui vont à l'école à Jaligny-sur-Besbre (34 élèves), à la suite du regroupement pédagogique de plusieurs villages (avec Mercy, Thionne et Chapeau). En 1989, l'école du village avait fermé, car à l'époque, les enfants n'étaient plus assez nombreux » - Jacques Pailler, maire de Saint-Voir).*

**Dompierre-sur-Besbre** accueille la population la plus nombreuse (avec Beaulon et Diou) et la plus grande proportion d'entreprises et d'actifs.



### Un territoire enclavé

Malgré sa desserte par la RCEA, le Val de Besbre – Sologne Bourbonnaise reste éloigné des voies de communication importantes.

L'accès à Vichy et à Moulins, qui restent par ailleurs des pôles urbains et d'emploi secondaires, est compliqué.

La carte publiée à la page suivante représente les temps de parcours en voiture nécessaires pour rejoindre l'agglomération de Moulins depuis les communes de l'EPCI. Ils ne sont inférieurs à 30 minutes que pour Beaulon, Mercy et Saint-Voir. À partir des autres communes, ils sont de 30 à 48 minutes (pour Monétay-sur-Loire). À l'abri des grands axes de circulation, le territoire a pu conserver un cadre de vie préservé. Mais l'automobile reste le mode de transport privilégié des actifs (76,7 % des déplacements des actifs, par exemple, à Thionne).

Source : Insee RGP 1999

Mode de déplacement des actifs ayant un emploi					
	Actifs ayant un emploi en 1999	Pas de transport	Modes de transport		
			Marche	Un seul mode de transport, dont la voiture particulière	Plusieurs modes de transport
Beaulon	596	12,90%	2,5 %	<b>82% dont 73,8 % pour la voiture particulière</b>	2,50%
Châtelperron	53	26,40%	5,70%	66% dont 66% pour la voiture particulière	1,90%
Chavroches	72	11,1 %	1,4 %	<b>84,7 % dont 75,0 % pour la voiture</b>	2,80%
Diou	643	16%	4%	77,1 dont 69,7% pour la voiture particulière	3,10%
Dompierre-sur-Besbre	1310	8%	10,60%	73,8% dont 65,3% pour la voiture particulière	7,60%
Jaligny-sur-Besbre	227	14,10%	11,50%	69,6% dont 66,5% pour la voiture particulière	4,80%
Liernolles	104	32,70%	4,80%	58,7% dont 57,7% pour la voiture particulière	3,80%
Mercy	107	31,80%	0,90%	64,5% dont 57,9% pour la voiture particulière	2,80%
Monétay-sur-Loire	110	45,50%	2,70%	48,2% dont 47,3% pour la voiture particulière	3,60%
Pierrefitte-sur-Loire	207	16,90%	6,30%	74,4% dont 67,6% pour la voiture particulière	2,40%
Saligny-sur-Roudon	288	24,00%	5,20%	65,6% dont 62,5% pour la voiture particulière	5,20%
Saint-Léon	239	16,30%	8,40%	68,6% dont 64% pour la voiture particulière	6,70%
Saint-Voir	71	15,50%	1,40%	<b>80,3% dont 77,5% pour la voiture particulière</b>	2,80%
Saint-Pourçain/Besbre	172	20,30%	3,50%	73,3% dont 69,2% pour la voiture particulière	2,90%
Thionne	103	18,40%	1%	<b>76,7% dont 76,7% pour la voiture particulière</b>	3,90%
Vaumas	202	25,20%	8,90%	65,8% dont 62,9% pour la voiture particulière	0%

### Le logement : un enjeu majeur pour la communauté de communes

La communauté de communes travaille depuis 1997 à l'amélioration de son parc de logements avec l'appui du **PACT ARIM**<sup>2</sup> de l'Allier. Pour maintenir la dynamique créée par la réalisation d'OPAH<sup>3</sup>, répondre à la demande locative et aux besoins des propriétaires-occupants les plus modestes, un **contrat régional d'assistance à l'amélioration de l'habitat** a ainsi été reconduit<sup>4</sup>. **993 logements**<sup>5</sup> **ont été améliorés** : 24% des résidences principales occupées par leurs propriétaires et 15 % des résidences principales en location ont bénéficié d'une aide à la réhabilitation. 123 logements vacants (19 %) ont été remis sur le marché. 242 logements locatifs ont été aidés, dont 75 logements conventionnés (38,4%<sup>6</sup> des logements locatifs financés étaient vacants avant travaux et ont ainsi pu être remis sur le marché)<sup>7</sup>.

D'autres mesures favorisent également le développement de l'offre locative :

- primes à la rénovation des logements vétustes dans le but de les louer (1600 € par la communauté de communes et 1600 € par la conseil régional d'Auvergne),
- rénovation et mise en location de logements communaux,
- vente de terrains aux offices HLM pour la construction de logements sociaux (prioritairement en pavillon).
- viabilisation des réserves foncières communales pour l'installation de lotissements (mise à disposition de terrains à bas prix).

*« Depuis une dizaine d'années, on assiste à une réelle volonté de développer le parc immobilier, en créant un logement social de qualité, plutôt pavillonnaire, en proposant à tarif raisonnable des terrains viabilisés, en encourageant la rénovation des logements vacants dans un but locatif ou privé. Les propriétaires des immeubles vacants sont prospectés et informés des aides dont ils peuvent bénéficier pour des travaux de réhabilitation. À Diou et Pierrefitte-sur-Loire, la déviation de la RN79 et le contournement des bourgs permet une nouvelle utilisation des immeubles vacants ou abandonnés. »*

<sup>2</sup> Organisme à but non-lucratif, né il y a plus de 50 ans pour lutter contre les taudis et l'aide aux mal-logés, le PACT ARIM a une activité d'aide et de conseils pour la réhabilitation des habitations (conseil, aide à la recherche d'entreprises au meilleur prix, solutions de financements). Les PACT sont dotés de structures d'Associations de Restauration Immobilière (ARIM) qui sont des opérateurs privilégiés pour l'amélioration et le suivi d'opérations, par exemple des OPAH.

<sup>3</sup> OPAH : Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat. Elles visent à la revalorisation et la réhabilitation de quartiers anciens dans le cadre de projet de développement social et urbain. Le contrat est signé entre la communauté de communes, l'ANAH et l'État. Chacun s'engage pour une durée minimum de 3 ans. Des crédits réservés de l'ANAH sont mis à disposition. Une OPAH du SI de la charte de Dompierre-sur-Besbre et sa région a été réalisée entre 1998 et 2000 à Diou, Dompierre-sur-Besbre, Moneta-sur-Loire, Pierrefitte-sur-Loire, Saligny-sur-Roudon, Saint-Pourçain-sur-Besbre et Vaumas. L'OPAH du SIVU Besbre Habitation a eu lieu entre 1999 et 2001 à Bert, Chatelperron, Chavroches, Cindre, Jaligny-sur-Besbre, Saint-Léon, Sorbier, Thionne, Treteau, Trezelles, Varennes-sur-Teche. L'OPAH du SIVOM de Chevagnes a été menée entre 1997 et 2000 à Beaulon, Chevagnes, Chezy, Gannay-sur-Loire, Garnat-sur-Engièvre, La-Chapelle-aux-chasses, Lusigny, Paray-le-Fresil, Saint-Martin-des-Lais, Thiel-sur-Acolin.

<sup>4</sup> D'une durée de 5ans, renouvelable tous les ans, le CRAAH est un contrat établi entre la communauté de communes et la région dans le but d'améliorer les conditions d'habitat et d'aider les propriétaires à restaurer leurs habitations.

<sup>5</sup> Sans Beaulon.

<sup>6</sup> Sans Beaulon.

<sup>7</sup> Source : PACT ARIM de l'Allier (Beaulon a rejoint la communauté de communes en 2004 et a bénéficié d'une OPAH avec le SIVOM de Chevagnes).

## Un habitat rural dispersé

L'habitat de la communauté de communes est **relativement dispersé autour de bourgs de petite taille**. Ce phénomène est ancien et en partie lié à l'activité agricole (les fermes étaient construites près des exploitations. Il s'accroît aujourd'hui sous l'effet de la périurbanisation et de l'absence de planification du foncier<sup>8</sup> constructible. La nouvelle demande de logements concerne, en effet, surtout l'extérieur des bourgs. Venu de villes environnantes ou plus éloignées, les nouveaux arrivants sont souvent des actifs à la recherche d'un logement moins coûteux, plus spacieux, dans un cadre de vie tranquille et préservé. Ils s'orientent en général vers une maison individuelle avec un jardin. **La surface urbanisée de certaines communes (Dompierre-sur-Besbre, Beaulon, Diou, Saligny-sur-Roudon, notamment) augmente ainsi aux franges du bâti existant.**

### L'offre se concentre surtout dans les communes plus peuplées du nord

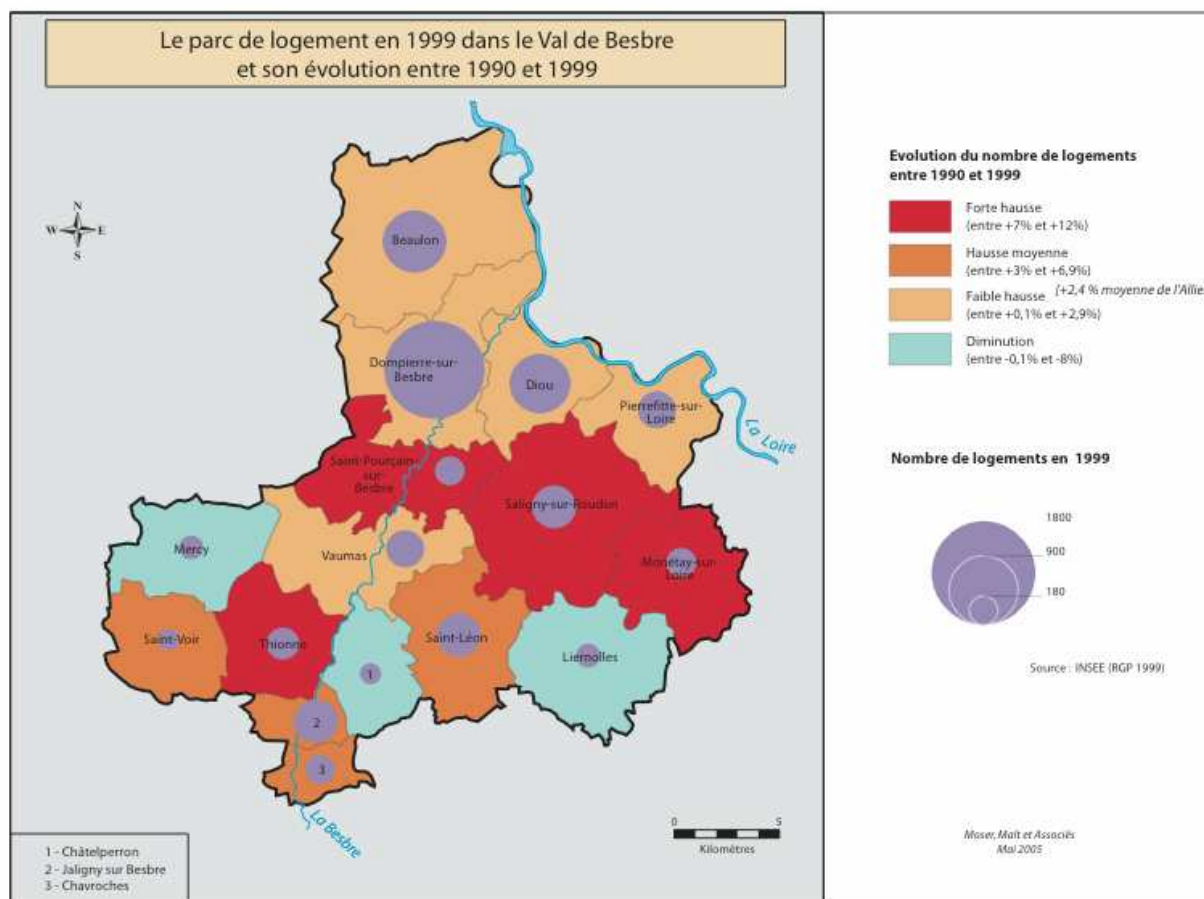
La carte insérée à droite montre que **l'offre de logements est beaucoup plus importante dans les communes plus peuplées du nord de l'EPCI** (Diou, Dompierre-sur-Besbre et Beaulon).

Elle indique également que **l'augmentation du nombre de logements sur le territoire entre 1990 et 1999 a eu lieu surtout dans les communes centrales**: Saint-Pourçain-sur-Besbre, Saligny-sur-Roudon, Monétay-sur-Loire.

La dynamique de construction de logements a connu deux pics entre 1999 et 2004, avec le lancement de la réalisation d'une quarantaine de logements en 2001 et 2004.

Dynamisme de construction (logements commencés)						
	1999	2000	2001	2002	2003	2004
Nombre de logements	24	35	44	28	37	42

<sup>8</sup> Seule Dompierre-sur-Besbre dispose d'un P.O.S



### Un parc surtout composé de maisons individuelles

L'habitat en Val de Besbre – Sologne Bourbonnaise est surtout composé de maisons individuelles. On remarque très peu d'immeubles dans le paysage bâti. La plupart des communes ont un taux de logement individuel de plus de 90 % (source Insee).

La demande de nouveaux logements, on l'a vu, concerne toujours principalement des maisons avec jardin.

Seules **Dompierre-sur-Besbre** (-1 % de taux de variation de la population sur la période 1990/1999) et **Saint-Voir** ont des taux de logements dans des immeubles collectifs supérieurs à 20%.

La part des logements sociaux est très faible sur le territoire, composé en majorité de bourgs ruraux de petite taille. La plupart d'entre eux comptent de 0 à 4 % de HLM.

**Dompierre-sur-Besbre** (22 %) et **Pierrefitte-sur-Loire** (7,44 %) se distinguent par une part de HLM supérieure à 5 % (elle est 11,2 % pour le département de l'Allier).

Un tiers de ces logements (32,7 %) sont des T4, ce qui correspond à la taille moyenne des logements dans le département de l'Allier (source Insee).

L'offre de T1 et T2 est faible (entre 1,8% et 6,6%) et inférieure aux moyennes départementales. Cette situation contribue au départ pour les villes avoisinantes des jeunes actifs de la communauté de communes qui rencontrent des difficultés à trouver un logement adapté à leurs attentes et à leurs moyens.

	Nombre total de logements	Nombre de logements principaux	Taux de logements dans un immeuble collectif par rapport au nombre de résidences principales en %
Beaulon	762	660	7,7 %
Chatelperron	103	64	1,9 %
Chavroches	202	121	0 %
Diou	713	606	6,3 %
Dompierre-sur-Besbre	1706	1487	24,6 %
Jaligny-sur-Besbre	389	290	8 %
Liernolles	134	110	0 %
Mercy	141	114	1,4 %
Monetay-sur-Loire	177	138	6,2 %
Pierrefitte-sur-Loire	288	215	2,1 %
Saint-Léon	372	281	0,5 %
Saint-Pourçain-sur-Besbre	196	157	0 %
Saint-Voir	104	74	20,2 %
Thionne	210	142	2,4 %
Vaumas	289	223	0 %
TOTAL pour la Communauté de communes	5786	4682	--
TOTAL pour l'Allier	186 356	151 173	--

Taille des logements des résidences principales (en 1999)												
	T1		T2		T3		T4		T5		T6 et +	
EPCI	88	1,8 %	329	6,6 %	1098	22 %	1636	32,7 %	1086	21,7 %	760	15,2 %
Allier	3,6 %		10,5 %		24,9 %		30,6 %		17,9 %		12,5 %	

Source : Insee RGP 1999

Source : Insee RGP 1999

### Le parc de logements de la communauté de communes est vieillissant.

48 % des logements de l'EPCI ont été construits avant 1949 (45% en moyenne dans l'Allier) et 7 % seulement après 1990 (5,9% dans l'Allier et 10,4 % en France métropolitaine).

Conséquence directe de l'âge du parc, un certain nombre de ces logements ne disposent pas encore de confort.

Entre 8 et 10 % des logements dans les communes de Chavroches, Châtelperron et Liernolles n'ont ni douche ni salle-de-bains.

34 % en moyenne des logements de la communauté de communes, dont 62,2 % à Saint-Voir et 59,1% à Liernolles, n'ont pas de chauffage central et ont privilégié d'autres modes (21 % en moyenne dans l'Allier).

	Taux de HLM par rapport aux résidences principales en %
Beaulon	1,66 %
Chatelperron	0 %
Chavroches	1,65 %
Diou	3,79 %
Dompierre-sur-Besbre	22,6 %
Jaligny-sur-Besbre	3,1 %
Liernolles	0 %
Mercy	0 %
Monetay-sur-Loire	2,89 %
Pierrefitte-sur-Loire	7,44 %
Saint-Léon	2,49 %
Saint Pourçain-sur-Besbre	3,18 %
Saint-Voir	0 %
Thionne	0 %
Vaumas	4,03 %
TOTAL pour la communauté de communes	8,93 %
TOTAL pour l'Allier	11,2 %

Age et confort du parc de logements (résidences principales)			
	Taux de logements construits avant 1949	Taux de logements sans confort (sans douche ni salle de bains)	Logements sans chauffage central
Beaulon	51,2 %	2,4 %	47,1%
Chatelperron	87,1 %	8,1 %	59,7%
Chavroches	90,10 %	9,9 %	45,5%
Diou	42,90 %	3,5%	31,2%
Dompierre-sur-Besbre	32,9 %	1,8%	22%
Jaligny-sur-Besbre	56,20 %	2,1%	36,6%
Liernolles	67,30 %	8,2%	59,1%
Mercy	76,30 %	6,1%	51,8%
Monetay-sur-Loire	84,80 %	5,1%	51,4%
Pierrefitte-sur-Loire	43,70 %	2,8%	47%
Saint-Léon	65,8 %	3,2%	47,7%
Saint-Pourçain-sur-Besbre	54,80 %	3,2%	56,7%
St Voir	82,4 %	4,1%	62,2%
Thionne	56,30 %	4,2%	46,5%
Vaumas	75,80 %	3,1%	43,9%
TOTAL pour l'ALLIER	45,6 %	3,1%	21,6%

Le parc de logements est plus récent à Dompierre-sur-Besbre, (32,9% de logements construits avant 1949 et 1,8 % seulement de logements sans salle-de-bains - source Insee).

### L'offre locative reste insuffisante

Les entretiens réalisés auprès des maires confirment l'**insuffisance de logements adaptés aux besoins des ménages, malgré un effort depuis 1997 pour développer le parc locatif, réhabiliter les maisons des bourgs et construire de nouveaux logements de qualité** « *On essaie de développer le parc locatif en rénovant des logements vétustes. La rénovation du bourg commence par celle des logements appartenant à la commune* » (Liernolles). « *Nous souhaitons ne pas créer de lotissement et d'abord réhabiliter les bâtisses du village* » (Monétay-sur-Loire). « *Les habitants sont opposés à la construction d'un lotissement. La commune a entrepris la restauration de deux maisons à pans de bois dans le bourg* » (Châtelperron).

### Les réserves foncières sont limitées

**Les réserves foncières sont limitées**, sauf à Dompierre-sur-Besbre et Saligny-sur-Roudon. **Les terrains se libèrent difficilement.**

« *La proximité de la Loire limite les zones potentielles de développement. Près de 2000 ha de la commune sont situés en zone inondable. Cette réserve foncière ne peut être utilisée qu'à un usage exclusivement agricole* » (Beaulon).

« *La moitié de la commune est en zone inondable, ce qui limite le développement de l'habitat* » (Diou).

« *La commune ne dispose pas de réserve foncière, il est donc très difficile d'acquérir du terrain. Il est plus intéressant pour les agriculteurs de conserver des terres qui constituent un complément de revenu important* » (Châtelperron).

« *L'extension du parc immobilier communal est dépendante des libérations ou ventes de terrains qui sont plutôt rares* (Liernolles).

« *La commune se mobilise pour créer des capacités d'accueil supplémentaires* » (Chavroches).

« *Huit logements locatifs ont été construits par deux offices HLM. Trois nouveaux logements sont prévus en 2005. La commune est également propriétaire de six logements locatifs qui ont été réhabilités.(...) Elle fait face à des demandes d'achats, mais c'est surtout dans le domaine locatif que la demande est forte. En effet, le centre d'emploi de Sept-Fons recrute. Les ouvriers ont tendance à vouloir s'installer dans la zone* » (Saint-Pourçain-sur-Besbre).

« *La mairie a mis en vente, il y a 4 ans, 7 parcelles viabilisées pour des constructions pavillonnaires à des tarifs dérisoires (15 francs le m2). Sept pavillons similaires, mais à but locatif avaient été créés par la commune 20 ans auparavant. (...) On arrive à saturation de l'offre d'habitat* » (Saint-Léon).

« *La demande locative est en forte augmentation dans les communes rurales. Pour faire face à cette demande, les communes viabilisent des terrains et les vendent aux offices HLM (ou OPAC) pour la construction de logements locatifs à loyers modérés* » (Monétay-sur-Loire).

« *Il faut définir les réelles potentialités du territoire pour l'aménagement de lotissements ; la population semble réticente à l'arrivée de nouveaux ménages dans les nouveaux lotissements* » (Vaumas.)

« *Il serait intéressant de construire un lotissement, mais la commune est confrontée à des problèmes de financement et d'aménagement* » (Mercy).

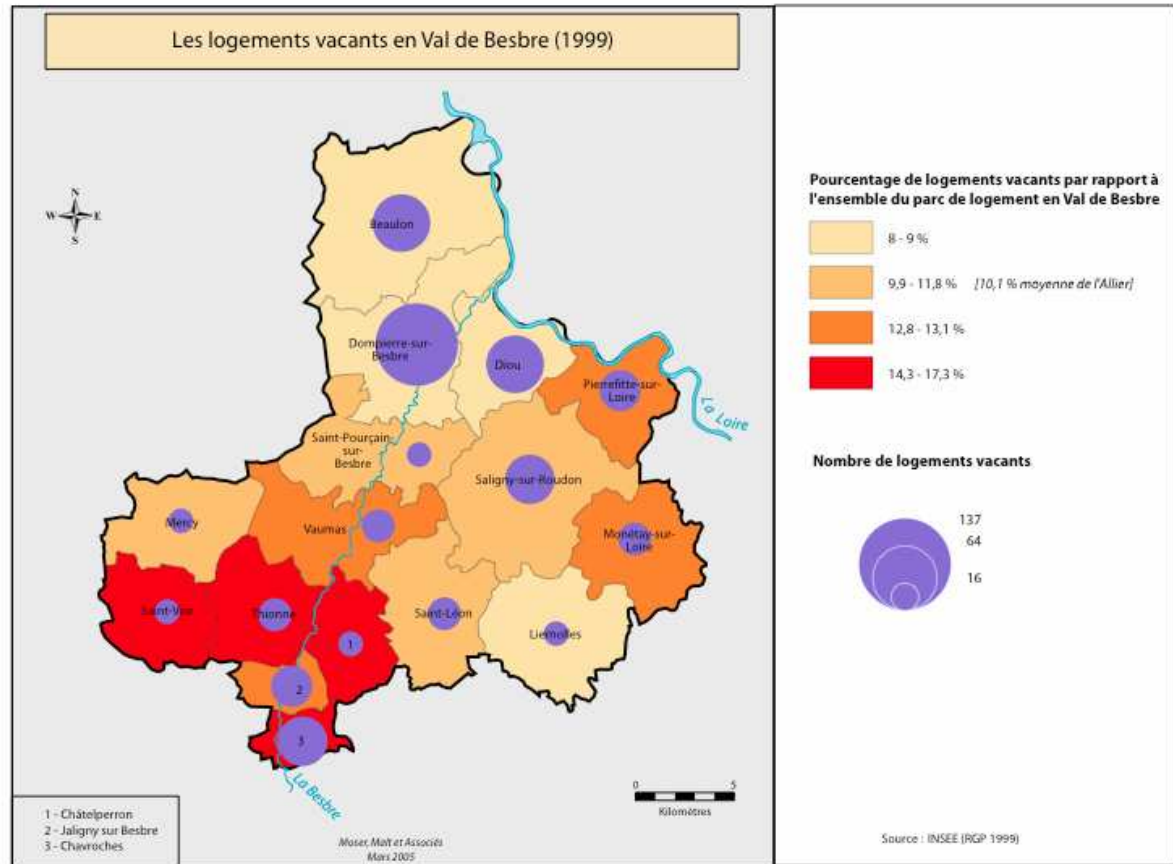
« *Un lotissement, commencé en 1990, comptera 12 maisons* » (Saligny-sur-Roudon)

**De nombreux logements restent vacants**

Dans le même temps, une part significative de logements restent vacants.

La carte insérée à droite montre la forte proportion de logements vacants (de 30 à 50 logements en 1999) dans les communes du sud de l'EPCI : Thionne, Saint-Voir, Châtel Perron et Chavroches.

Avec l'aide du PACT ARIM de l'Allier, 993 logements ont pu être réhabilités depuis 1997 sur l'ensemble du territoire et remis sur le marché.



### Les résidences secondaires augmentent, en particulier dans les bourgs de caractère

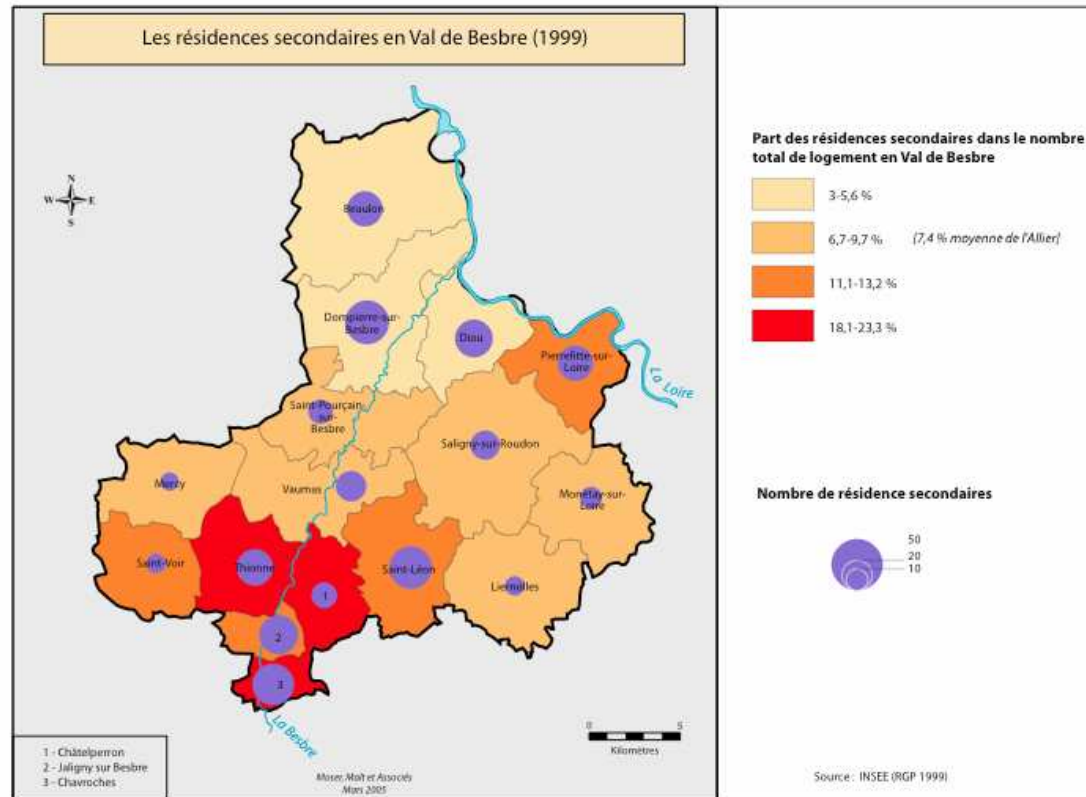
Le développement des résidences secondaires est relativement récent dans la communauté de communes. Il contribue à la rénovation des maisons anciennes dans les bourgs.

Ce phénomène concerne toutes les communes de l'EPCI et **plus particulièrement les villages de caractère** (Thionne, Saint-Léon et Chavroches).

À Chavroches la part des résidences secondaires atteint le quart (23 %) des habitations.

On constate **dans le même temps un taux important (supérieur à 15%) de logements vacants** dans ces mêmes communes (Thionne, Chavroches).

Ces résidences secondaires sont fermées une partie de l'année et les occupants ne participent généralement que peu à la vie communale.

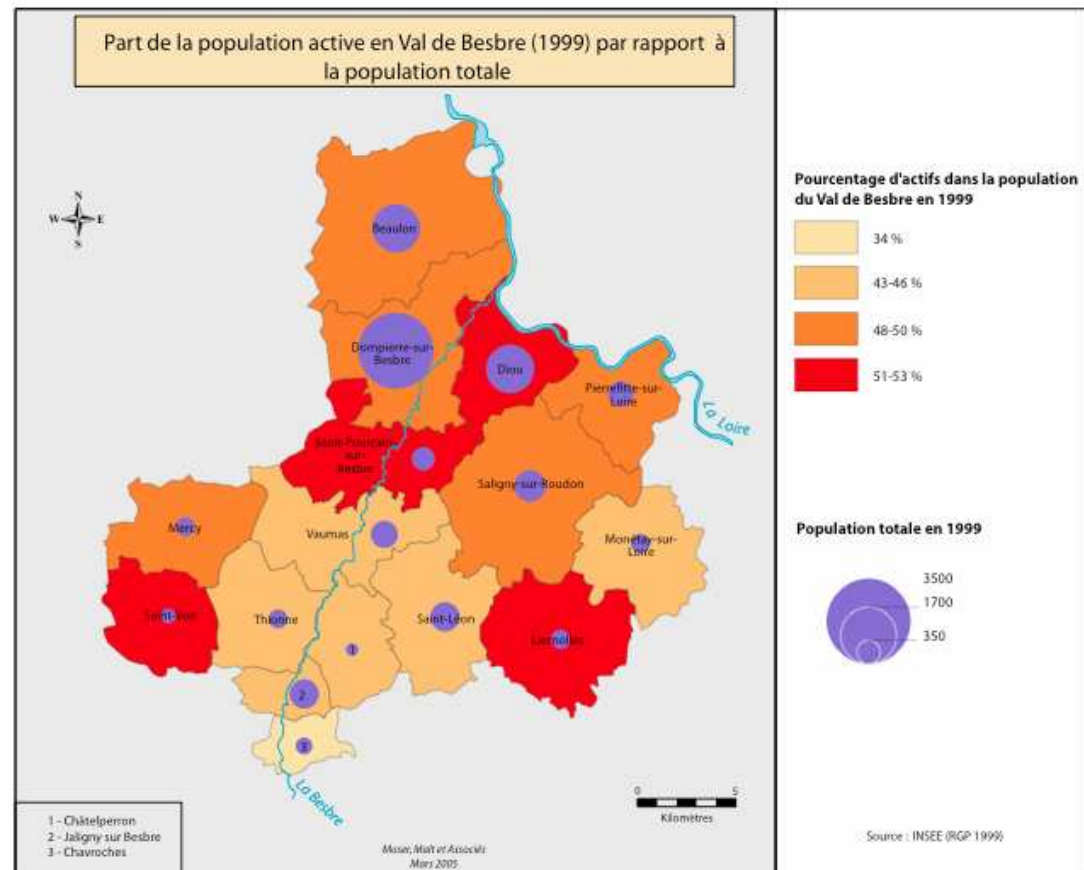


### Le chômage touche surtout les femmes et les jeunes

La situation de l'emploi est meilleure au sein de l'EPCI que dans l'ensemble de l'Allier.

En avril 2005, le taux de chômage dans la zone d'emploi de Dompierre-sur-Besbre est de 8,2% (source ANPE, DARES) et de 9,8% dans le reste du département (source ANPE, DARES).

Les femmes, en revanche, représentent 59,6 % des demandes d'emplois en avril 2005 au sein de l'EPCI et les jeunes 18 % (ANPE, DARES).



### L'agriculture fournit 13 % des emplois

L'agriculture emploie 7 % de la population active de l'Allier (contre 3,5 % au niveau national). La production agricole du département est essentiellement tournée vers l'élevage bovin allaitant. Avec 542 700 têtes, l'Allier possède le second troupeau bovin français. Avec 375 000 ovins, il est également le 8<sup>e</sup> département moutonnier français. 100 000 hectares sont utilisés pour la production de blé tendre et de maïs. 25 % du chiffre d'affaires agricole est réalisé par les productions végétales.

Le Val de Besbre - Sologne Bourbonnaise est la plus **grande zone d'élevage du département**. La surface agricole y est d'environ **108 300 ha, soit près de 70 % de la superficie totale du territoire**.

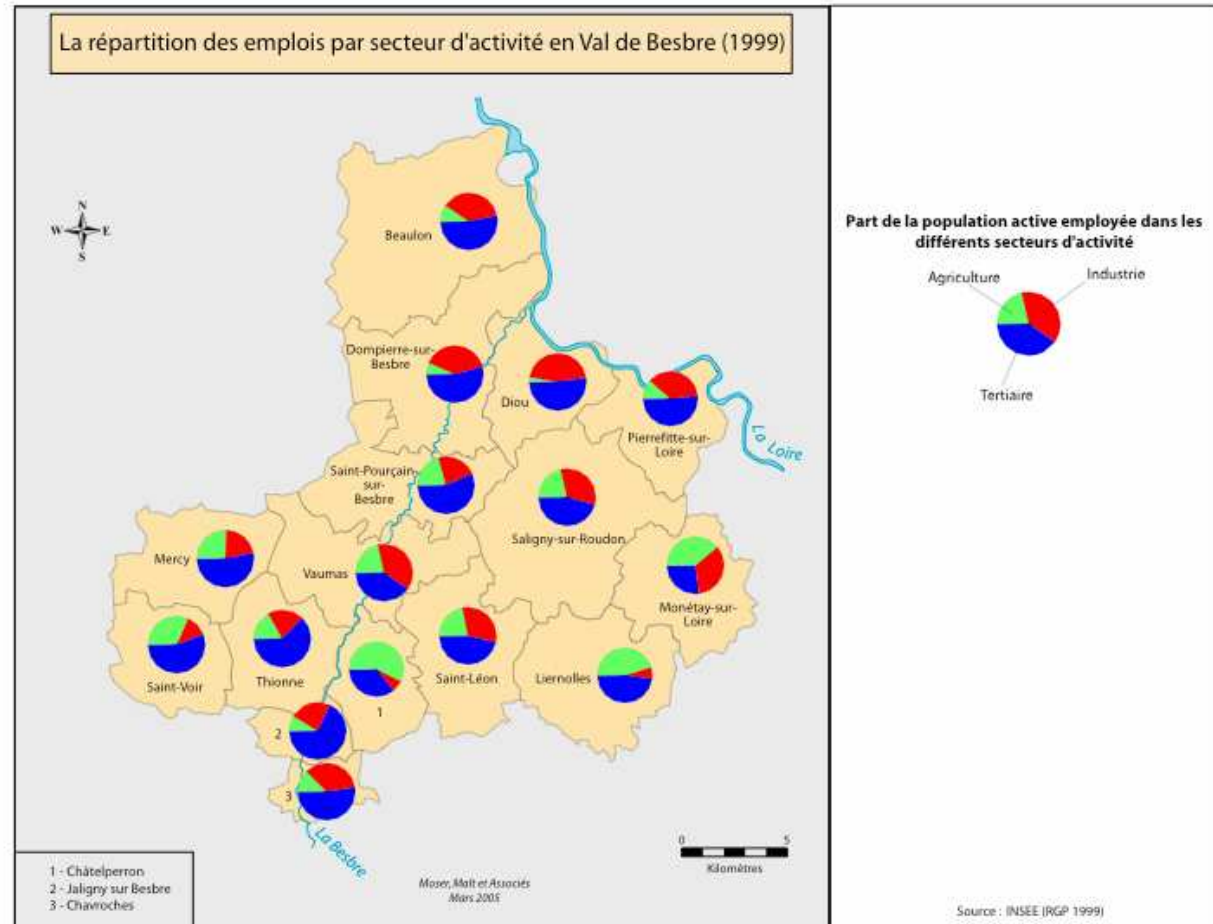
En 1999, l'agriculture représentait **13 % des emplois** de la communauté de communes, contre **34 % pour l'Industrie** et **53 % pour les services** (4 % pour l'agriculture, 24 % pour l'industrie et 72 % pour les services au niveau national).

L'agriculture concerne la moitié ou plus de la population de **5 des 16 communes**.

**634 actifs agricoles** sont recensés sur l'ensemble la zone.

Les agriculteurs représentent **près de 8% des plus de 15 ans**.

Le poids des actifs agricoles est particulièrement important **dans le sud du territoire**.



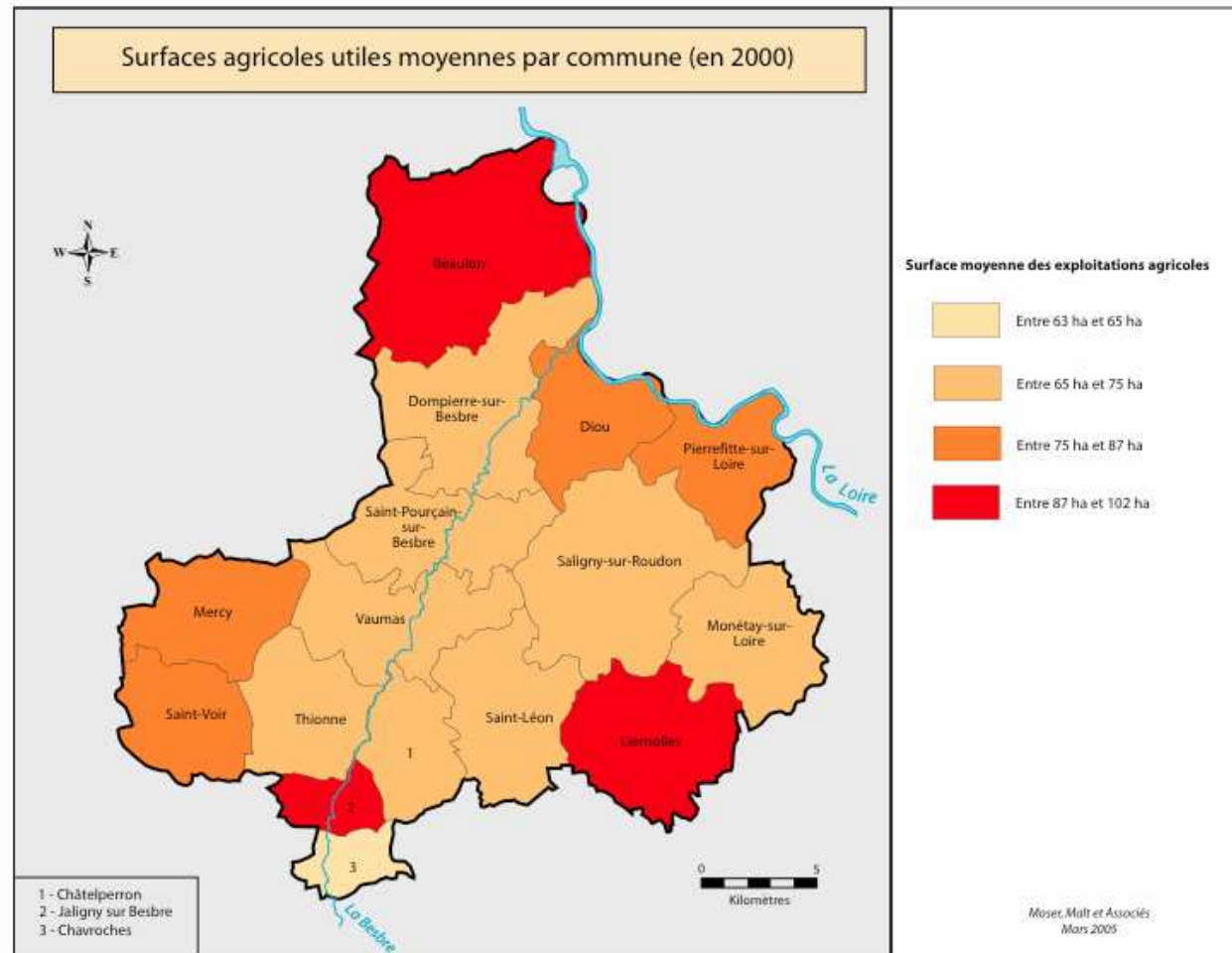
### L'agrandissement des exploitations rend les reprises et les installations encore plus problématiques

La surface moyenne des exploitations au sein de la communauté de communes est passée de 55 ha en 1988 à 75 ha en 2000. On comptait 489 exploitations agricoles en 2000 pour 718 exploitations en 1988 - soit une baisse de 32 % sur la période.

**L'agrandissement des exploitations rend leur reprise et l'installation de jeunes agriculteurs encore plus problématique.**

Ce problème est d'autant plus préoccupant que les chefs des exploitations sont « *plus âgés que la moyenne du département* »<sup>9</sup>. Or, les installations restent rares.

« *L'agriculture a évolué vers l'agrandissement des exploitations en maintenant une orientation principale vers l'élevage bovin (...). Les chefs d'exploitation sont plus âgés que la moyenne du département. Le problème de la continuité de l'activité se pose, car les investissements nécessaires au rachat d'une exploitation sont colossaux. Il en découle une potentielle déprise des surfaces agricoles* » (chambre d'agriculture).



<sup>9</sup> Interview du 15 décembre 2004

### L'activité agricole dans le Val de Besbre - Sologne Bourbonnaise

Nombre d'exploitations	489
dont nombre d'exploitations professionnelles	309
Nombre de chefs d'exploitation et de co-exploitants	579
Nombre d'actifs familiaux sur les exploitations	867
Nombre total d'actifs sur les exploitations (en UTA)	634
Superficie agricole utilisée des exploitations (en ha)	36846
Terres labourables (en ha)	17477
Superficie toujours en herbe (en ha)	19322
Nombre total de vaches	16881
Rappel : Nombre d'exploitations en 1988	718

La **PAC**, dont l'activité agricole de l'EPCI reste très dépendante, encourage cette évolution<sup>10</sup>.

Le **Plan Agricole pour l'Allier** du Département a retenu 5 orientations, parmi lesquelles un **soutien aux installations et aux structures** :

- installer progressivement des jeunes agriculteurs hors Dotation Jeune Agriculteur (DJA) ;
- accompagner les jeunes agriculteurs dans le démarrage de leur activité et leur proposer un appui technique ;
- inventorier les exploitations sans successeur ;
- instaurer des services de remplacement pour faciliter les départs en formation ou en congés ;
- favoriser la création de CDI dans le cadre de projets collectifs ,
- aider à la formalisation de projets agricoles.

**L'ADASEA**<sup>11</sup> apporte, de son côté, un appui à l'**installation, la transmission** des exploitations<sup>12</sup>, leur **modernisation** et leur **adaptation**, la prise en compte de l'**environnement**<sup>13</sup> dans l'activité agricole.

<sup>10</sup> Dans le cadre de la réforme de la PAC à l'horizon 2007, trois mesures sont notamment mises en place : le découplage des mesures de soutien des revenus agricoles de la production ; pour toutes les aides directes, la condition de respect des normes environnementales, d'entretien du paysage, de sécurité des aliments, de santé et de bien-être des animaux, de sécurité sur le lieu de travail ; la réduction des aides directes de marché, avec un transfert des ressources économisées vers des mesures de développement rural du deuxième pilier (mécanisme de modulation). Le découplage des aides permet de ne pas influencer sur les décisions de production et de limiter les distorsions sur les échanges, dans le cadre des accords de l'OMC. Des éleveurs spécialisés en viande bovine pourraient étendre leurs systèmes de production pour se mettre en conformité avec les critères d'aides et d'autre part, percevoir des aides additionnelles au titre du développement rural. D'autres auraient intérêt à ne plus produire. En phase d'investissement, les producteurs endettés seront amenés pour la plupart à opter pour l'agrandissement et l'augmentation de leur production.

<sup>11</sup> Association Départementale pour l'Aménagement des Structures des Exploitations Agricoles.

<sup>12</sup> L'ADASEA dispose d'un service, le RDI (Répertoire Départ Installation) qui met en relation des agriculteurs à la recherche d'un repreneur et des candidats à l'installation ou, à défaut, les exploitants qui souhaitent conforter leur surface.

<sup>13</sup> L'ADASEA accompagne des projets (études, plans de financement, conseil juridique, suivi des actions, ...), contribue à des aides publiques (CNASEA et DDAF) et aide les exploitants dans leurs démarches administratives.

## Deux priorités pour l'agriculture de l'EPCI : qualité et diversification

Le Val de Besbre – Sologne Bourbonnaise se compose essentiellement d'une grande zone de plaine d'élevage extensif en systèmes herbagers, avec davantage de cultures en Sologne. Les céréales et les oléagineux se développent, en particulier dans les vals.

Les productions agricoles restent toutefois peu diversifiées.

Qualité et diversification sont des enjeux importants inscrits par la Région<sup>14</sup>, le Département et l'État<sup>15</sup> dans leur stratégie<sup>16</sup> pour l'agriculture de l'Allier. Dans le Val de Besbre – Sologne Bourbonnaise, les productions agricoles sont depuis toujours orientés vers la qualité. **Le Charolais du Bourbonnais** a été, en 1974, le tout premier label rouge bovin décerné en France. Cette race est depuis clairement authentifiée pour sa qualité supérieure et bénéficie depuis 1996 d'une identification européenne : l'**IPG (Indication Géographique Protégée)**. Un autre label a été attribué au « **Charolais Label Rouge** ». La filière avicole s'est engagée dans la même direction, avec la reconnaissance, dès 1961, du **label de qualité A.F.A.Q. pour le "Poulet Bourbonnais"**. **20 % des exploitations fournissent des produits certifiés « labels qualité »**. Des productions labellisées « **Agriculture biologique** » ont fait leur apparition, avec encore cependant quelques difficultés en matière de débouchés et de rentabilité.

Le comité départemental de promotion des produits agricoles et agro-alimentaires œuvre également pour la définition d'une **stratégie de veille, de promotion et de communication** pour les produits agricoles et agro-alimentaires de l'Allier : **participation aux salons, foires, marchés, micro-marchés** (ou à tout autre manifestation visant à valoriser les produits de l'Allier en partenariat avec les professionnels du département ou de la région), **maintien d'une veille réglementaire et technologique** sur tous les dispositifs de différenciation des produits.

Cette production de qualité s'appuie sur un **bassin de formation performant** – la maison familiale de Saligny-sur-Roudon - et sur des **structures d'exploitation** très favorables. Deux points préoccupent néanmoins les professionnels : **le ralentissement de la vente directe des produits et l'absence d'abattoir régional** (peu de bovins sont finis sur place).

<sup>14</sup> Les engagements n°24 et 25 de la **charte de la Région** prévoient de « **faire de la qualité l'image de marque de l'Auvergne** » et de doubler le budget régional consacré à l'**agriculture biologique**. Par ailleurs, deux projets de pôle de compétence sont liés en Auvergne aux industries agro-alimentaires : *Innovation dans les céréales* (INRA, Limagrain...), *Viandes et produits carnés* (Adiv, Cemagref, Enita, Inra, Université Blaise-Pascal, PME...).

<sup>15</sup> Les **enjeux 2004 – 2006** du **Plan d'action stratégique de l'État pour l'Allier** (PASSED) sont : l'orientation croissante vers des **productions de qualité**, la prise en considération accrue de la **dimension environnementale** ; le maintien de l'**agriculture départementale**, condition nécessaire au renforcement en aval de la filière agroalimentaire. Et les **axes pour l'action** : le renforcement de la **compétitivité et de la valeur ajoutée** du secteur agricole ; l'**aide à l'installation** des jeunes agriculteurs (en particulier hors du cadre familial) et à la **transmission** des exploitations ; la pérennisation, la modernisation et la mise aux normes des **outils de production** dans le cadre d'une **agriculture durable intégrée à un territoire** ; la recherche de **débouchés**, en soutenant la recherche de **qualité** des produits (labellisation), la **diversification** des productions et l'**agro-tourisme** ; l'**adéquation entre les formations**, les orientations et les **débouchés locaux** dans les établissements d'**enseignement agricole** ; le développement harmonieux des territoires, la préservation de la qualité des **paysages** par les nouvelles mesures agro-environnementales.

<sup>16</sup> L'Allier est le premier département à avoir signé une convention avec l'État pour un dispositif d'**aides au secteur agricole** (3,8 milliards €). L'initiative a été lancée en janvier 2003, après deux *Projets Stratégiques Agricole Départemental* (PSAD). Le plan permet une collaboration entre la chambre d'agriculture et les filières de production. Il a retenu 5 thèmes d'action parmi lesquels l'**aide aux investissements**, l'**encouragement à la production de produits de qualité**, le **maintien de la qualité génétique des élevages** et la **garantie sanitaire**.

### Concilier les contraintes d'exploitation avec la valorisation du patrimoine et du paysage

L'État, la Région, le Département<sup>17</sup> et les organisations professionnelles ont également fait du **respect de l'environnement et sa valorisation** un enjeu pour les prochaines années. Les nouvelles contraintes d'exploitation et de productivité, en effet, ne sont pas toujours faciles à concilier avec le souci de l'environnement et le respect de normes de plus en plus nombreuses et compliquées. Le bocage, en particulier, est un écosystème fragile. La pression des élevages hors-sol peut aussi constituer une menace pour le paysage.

#### Les CAD

La **chambre d'agriculture** prône la vigilance à l'égard de l'**agrandissement** des exploitations. Elle soutient le **développement de voies alternatives (bio, filière qualité)**. Elle a mis en place des actions de sensibilisation des exploitants à l'**atout du tourisme**. La CCI organise aussi des **formations pour les porteurs de projets**. Les CTE (contrats territoriaux d'exploitation) ont été remplacés par les **CAD (contrats d'agriculture durable)**, recentrés sur les MAE (Mesures Agri-Environnementales) prioritaires pour le territoire. Celles-ci visent à **préserver la biodiversité par des pratiques agricoles raisonnées**, en cohérence avec l'environnement naturel de chaque exploitation. Les contrats sont signés pour 5 ans. Ils portent sur **l'entretien des haies et des fossés, la gestion de la fertilisation minérale, la mise en place de bandes enherbées aux abords des cours d'eau**. Dans le Bourbonnais, les mesures prioritaires sont : **l'aide à l'entretien et à la plantation de haies ; l'amélioration de la qualité des élevages ; la réduction des intrants pour les cultures**. Les CAD, en revanche, sont plus limités financièrement que les CTE. Toutes les demandes en instance ne pourront pas être satisfaites en 2005.

---

<sup>17</sup> Le Plan agricole pour l'Allier retient parmi ses axes pour l'action I 'amélioration de la maîtrise des pollutions agricoles, la préservation de la qualité de l'eau, la protection et l'amélioration des conditions d'hygiène dans les élevages avicoles, la maîtrise de la gestion des effluents provenant des élevages porcins.

### Des atouts pour le développement de l'agrotourisme

Dans l'Allier, les exploitations « diversifiées » représentaient 19 %<sup>18</sup> (888) des 4600 exploitations recensées en 2000. Ce chiffre intègre aussi bien les exploitations qui ont des activités d'accueil que des activités d'accueil qui mettent en avant la vente directe de produits (avec ou sans transformation). **La vente directe concerne plus de la moitié des exploitations diversifiées.** La chambre d'agriculture anime un réseau « **Bienvenue à la ferme** »<sup>19</sup> avec des agriculteurs qui ont une activité d'accueil à la ferme (les agriculteurs qui pratiquent l'agrotourisme ne sont pas pour autant labellisés par ce classement).

Le territoire de la communauté possède **de nombreux atouts** : environnement naturel de grande qualité, paysage de bocage, relief vallonné et surfaces boisées, bords de Loire, étangs et cours d'eau, atmosphère de tranquillité, sentiers de promenade, randonnée (GR3), établissements équestres, pratique du tir à l'arc, pêche et chasse, produits du terroir de qualité, présence du Pal, nombreux châteaux, églises, petit patrimoine, musées, etc<sup>20</sup>.

**Deux exploitations sont concernées par l'agrotourisme** : l'exploitation de Françoise Presles, à Diou, et celle de Valérie Lauby, à Saint-Léon. Elles proposent des prestations diverses : hébergement, restauration et gastronomie, vente de produits fermiers.

<sup>18</sup> Source : DDAF en 2000

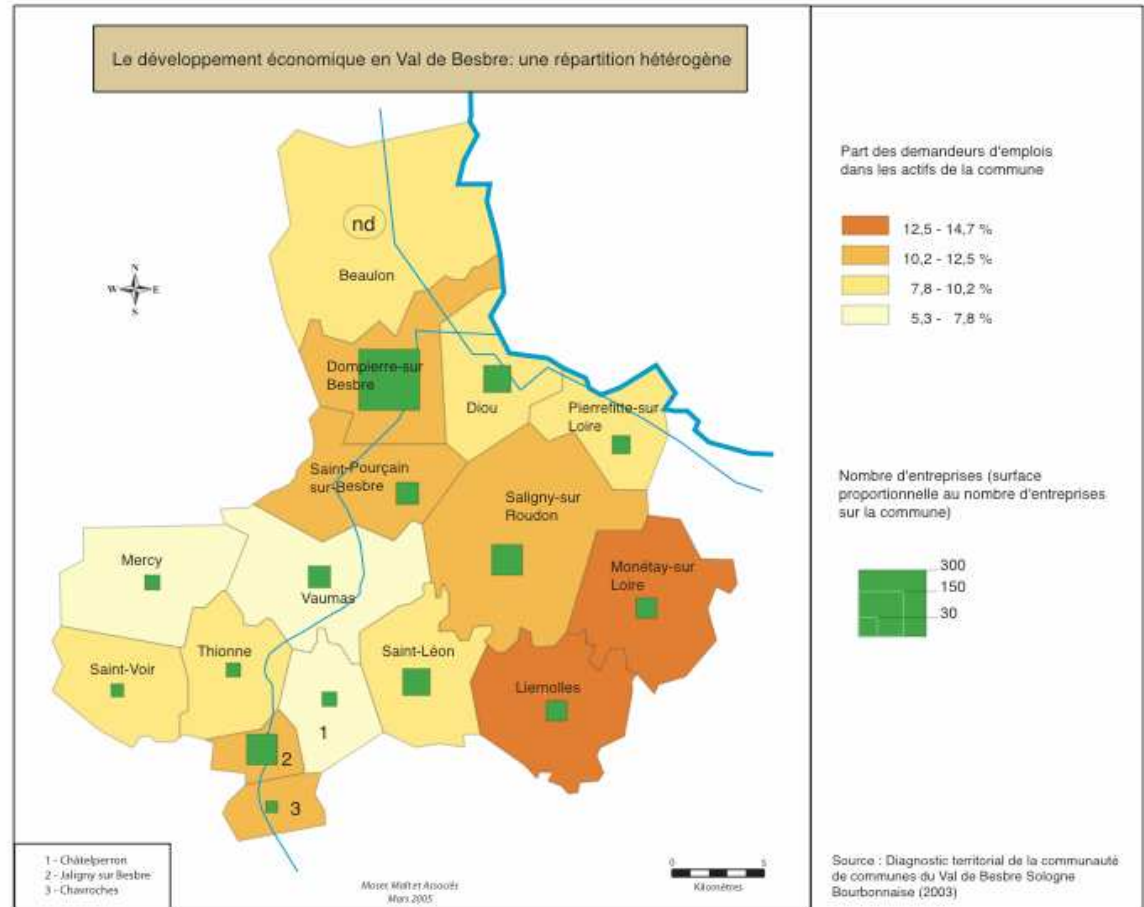
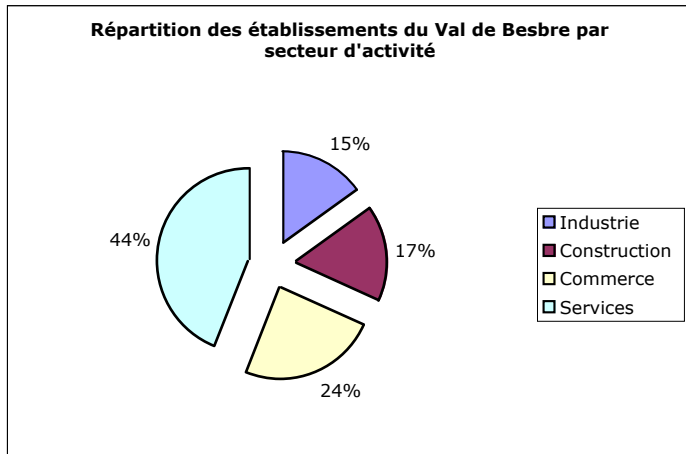
<sup>19</sup> Réseau animé par Catherine Touret (interview du 17 décembre 2004).

<sup>20</sup> « L'agrotourisme est plutôt limité sur l'est du département et se heurte toujours à la saisonnalité de l'activité. Une rénovation pour la création d'un gîte coûte en moyenne 500 000 Frs (subventionnée à 40 %), avec un taux de remplissage de 12-14 semaines. Or, il faut environ 10 ans pour rembourser le capital immobilisé » (chambre d'agriculture). « Le Val de Besbre se caractérise par un milieu naturel encore préservé (ce qui explique qu'une grande partie de ce territoire va être englobé par une nouvelle zone Natura 2000) et par un fort potentiel piscicole qu'il serait utile de mieux valoriser. Développer l'agro-tourisme implique de mieux communiquer sur ces deux éléments, ainsi que sur la promotion des productions locales » (DDAF).

**La zone d'emploi de Dompierre-sur-Besbre concentre 48% des actifs**

Au 1<sup>er</sup> janvier 2003, l'EPCI comptait **451 établissements**.

Les principaux pôles économiques locaux se trouvent au nord du territoire.  
 Les zones de Dompierre-sur-Besbre et de Beaulon-Diou restent les plus dynamiques : la première rassemble près de 48% des emplois.



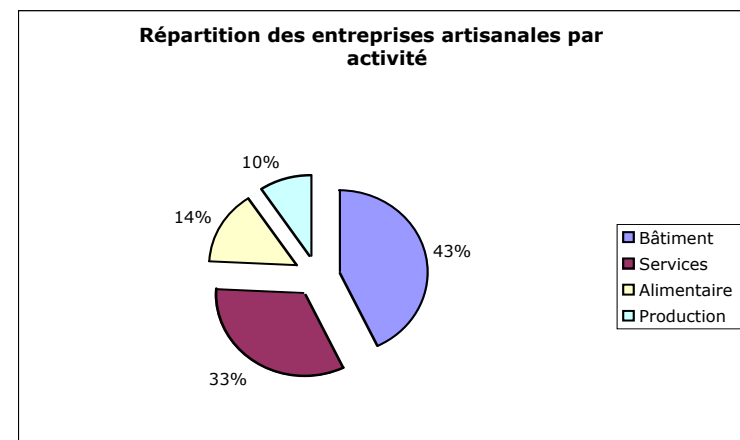
### L'activité industrielle est très liée à la fonderie de Sept-Fons

La communauté de communes accueille un établissement important, la **fonderie de Sept-Fons**. Cette entreprise du groupe PSA produit des carters gris et des pièces de freinage. Elle emploie environ **780 personnes**<sup>1</sup>. L'EPCI abrite aussi MGB, filiale de la Fonderie BREA et de multiples entreprises plus petites et plus diversifiées. Près de la communauté de communes, l'usine de montage de moteurs d'Iveco de Bourbon-Lancy emploie 1146 personnes<sup>1</sup>. Les grands donneurs d'ordre locaux ont longtemps eu un rôle moteur dans l'économie locale grâce à la sous-traitance (même si celle-ci aurait pu être encore plus développée). Or, ces grandes entreprises **ont de moins en moins ce rôle d'impulsion** et sont de plus en plus déconnectées du territoire.

La zone d'emploi de Dompierre-sur-Besbre (qui recouvre très largement le territoire de la communauté de communes) est très **spécialisée** dans la métallurgie et la transformation des métaux. Elle est aussi très **concentrée**. Son indice de spécialisation calculé par l'Insee s'élève à 59,5% (soit le 9<sup>e</sup> rang des 348 zones d'emploi métropolitaines sur ce critère). Son indice de concentration est de 44,9 %<sup>21</sup> (au 5<sup>e</sup> rang). Le niveau de ces deux indices indique la **vulnérabilité du territoire en cas de crise sectorielle** du fait de sa forte dépendance à l'égard de la fonderie de Sept-Fons. Cette dernière appartient, de plus, à un groupe dont le siège social est à Paris. Le secteur de la fonderie-métallurgie français rencontre actuellement des difficultés liées, notamment, à la forte concurrence des pays à bas coûts salariaux. La concentration des entreprises pour leur faire atteindre une taille critique ne produit pas nécessairement les effets recherchés. Elle entraîne, parfois, des délocalisations vers les pays où les coûts sociaux sont moins élevés<sup>22</sup>).

### L'artisanat, les commerces et les services de proximité sont en perte de vitesse

Le Val de Besbre - Sologne Bourbonnaise compte **175 entreprises artisanales**. On constate au sein de l'EPCI la même répartition de l'activité par secteur qu'au niveau départemental : **45% dans le bâtiment, 30% dans les services, 15% dans l'alimentaire et 10% dans la production**. Les artisans sont en perte de vitesse dans la majorité des communes. Certaines ne disposent d'aucun commerce de base (boulangerie, épicerie ou boucherie) et n'ont pas de services de santé. Des actions sont engagées pour maintenir les commerces de proximité, y compris dans les petites communes. À Thionne, un pôle multiservices (fax, photocopieur, point poste, etc.) a par exemple été installé dans un commerce d'alimentation.



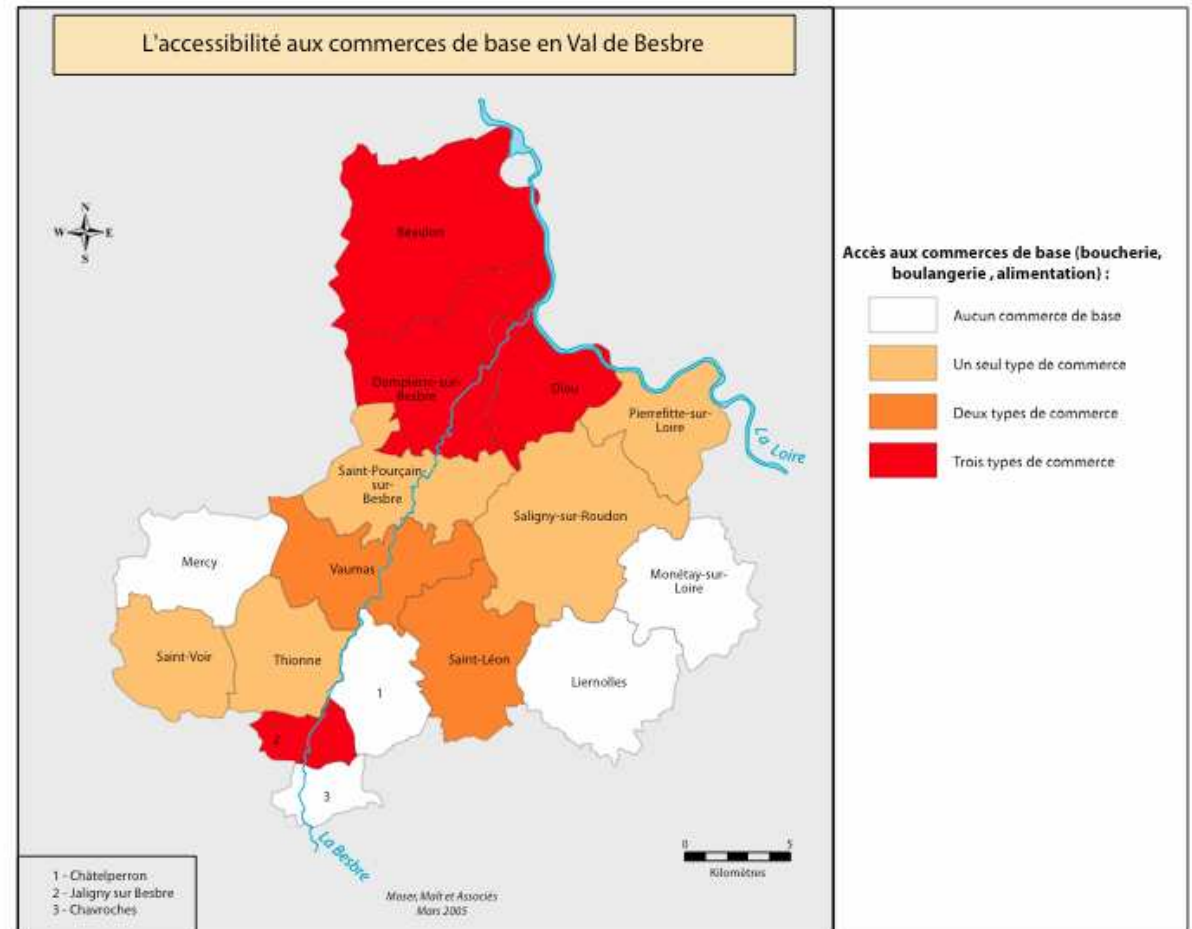
<sup>21</sup> Pour évaluer la dépendance d'un territoire, l'Insee utilise principalement deux indicateurs : l'indice de concentration et l'indice de spécialisation. Le premier représente la part totale de l'emploi total relative aux dix premiers établissements de la zone. Le second mesure la spécialisation des activités de la zone dans un nombre plus ou moins important de secteurs. S'il est élevé, une part importante de l'emploi est concentrée dans quelques secteurs déterminés.

<sup>22</sup> Cf. à ce sujet *La Lettre de l'Innovation de l'ANVAR* de juin 2003 Ces difficultés sont illustrées par l'exemple de la Française de Mécanique, filiale de moteurs commune à Renault et PSA, qui a fermé sa fonderie de Douvrin (Pas-de-Calais) en janvier 2003. Elle s'est engagée depuis dans le reclassement de ses 622 fondeurs (cf. aussi *L'Usine Nouvelle* n°2958, d'avril 2005). Plusieurs territoires français, notamment mes Vosges, sont également confrontés à cette situation.

Plusieurs raisons expliquent cette crise de l'artisanat rural : la diminution de la population, le changement des habitudes de consommation et les futurs départs à la retraite (**45% des chefs d'entreprises ont plus de 50 ans**, indique la chambre des métiers).

**Certaines professions sont plus touchées que d'autres** : la boulangerie connaît une situation relativement stable, alors que la **boucherie rencontre de grosses difficultés** (du fait notamment de la modification des circuits de distribution...). Dans les services, les activités de mécanique automobile, par exemple, se heurteront à terme à des évolutions technologiques et à la restructuration des réseaux de franchise. Les entreprises de production, le plus souvent sous-traitantes de donneurs d'ordres externes, ont une activité très fluctuante. La période actuelle est difficile. Une exception dans le paysage artisanal est constituée par la **bonne santé du secteur du bâtiment** dont le nombre de salariés augmente. Cette croissance du bâtiment est portée par la concentration des activités, le marché assez dynamique de la rénovation et la baisse de la TVA à 5,5%.

**La reprise** d'une boulangerie ne pose pas trop de problèmes, alors que celle d'une boucherie est plus difficile. Dans le bâtiment, la reprise d'activité n'est pas encore entrée dans les habitudes. Le **pooids de plus en plus fort des normes** complique encore les reprises d'activités (à plus long terme, l'application progressive de normes environnementales accentuera cette difficulté).

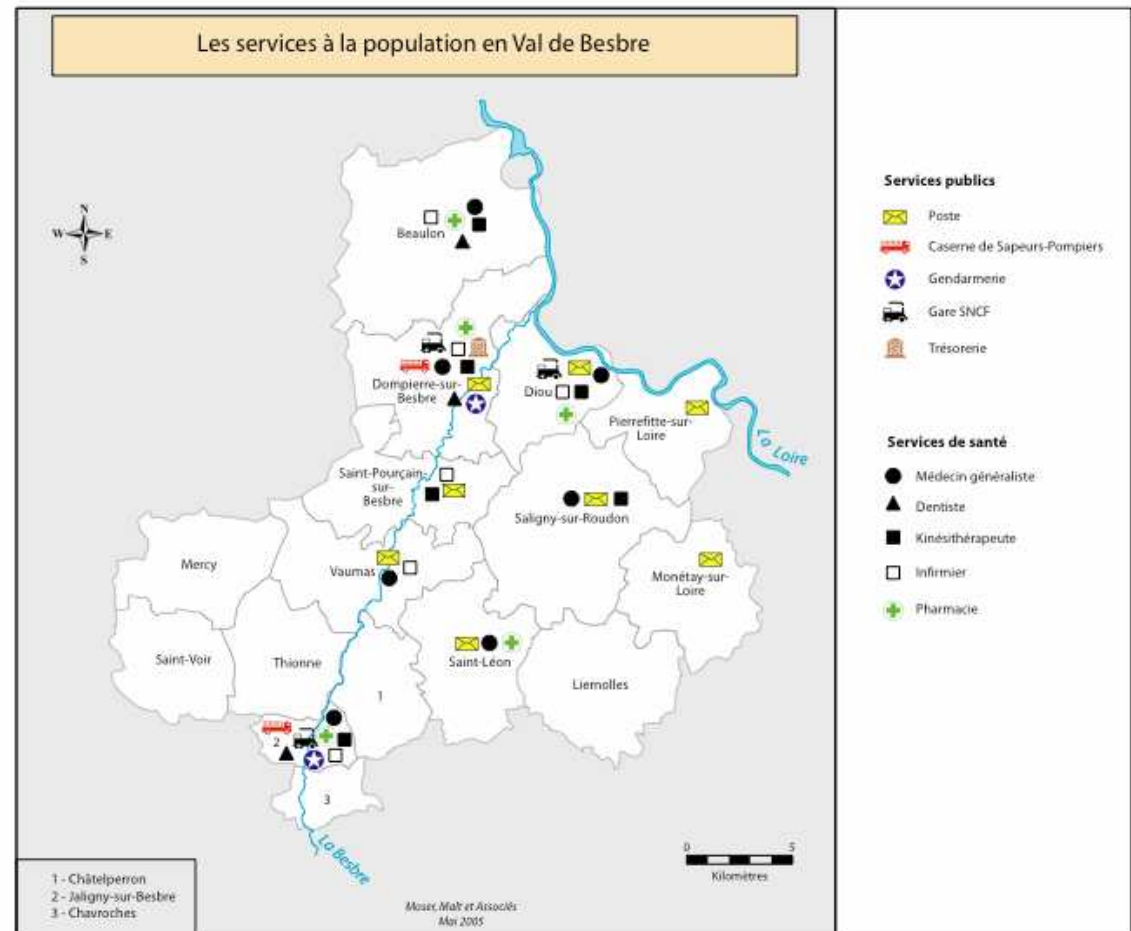


Ce phénomène touche également les services publics (Poste, Trésor Public) qui ferment dans certaines communes. Dompierre-sur-Besbre et Jaligny-sur-Besbre conservent des pôles de services intermédiaires regroupant supermarché, collège public, librairie, gendarmerie...

Celui de Dompierre-sur-Besbre est plus dynamique par sa population (la plus importante de l'EPCI) et à son poids économique (48 % des emplois). La mise en service de la RCEA ayant détourné le trafic vers l'extérieur de la commune, l'impact sur les commerçants de proximité devra cependant être évalué - bilan financier, comportement des professionnels...).

Le pôle de Jaligny-sur-Besbre est plus fragile. Son statut de chef-lieu de canton lui permet le maintien de son activité, mais sa faible population (694 habitants en 1999), en baisse continue (un taux de variation annuel total de -1,03% entre 1990 et 1999) risquent de le faire passer sous la taille critique. Sa capacité à rester un pôle de service local dépend du maintien des services publics (collège, caserne de sapeurs-pompiers, gendarmerie), de la modernisation et de la mise en valeur du pôle. Sur l'axe Dompierre-Lapalisse, la signalétique devra davantage informer sur l'ensemble des services disponibles.

La répartition des services de santé ne correspond pas à celle des personnes âgées et exige leur déplacement (maisons de retraite, infirmiers, médecins).



### Les difficultés rencontrées par les entrepreneurs

Une étude menée dans le cadre du programme *Equal* indique que **près des deux-tiers des entrepreneurs jugent le territoire peu attractif**. En septembre 2003, aucune installation d'entreprise n'avait eu lieu depuis au moins 5 ans. Les raisons mises en avant par les chefs d'entreprises sont très diverses et concernent, en particulier, l'éloignement du territoire et sa mauvaise desserte, l'absence de zones d'activités, la faiblesse des équipements et des services publics, des moyens de communication, l'insuffisance des structures d'accueil, de maintenance et de promotion des entreprises, la faible structuration du territoire, le peu d'implication des élus dans des actions de développement économique, ainsi que la difficulté à pourvoir des postes qui demandent des compétences particulières. 73% des chefs d'entreprises interrogés citent notamment des difficultés de recrutement de personnels qualifiés et motivés.

### Les actions de l'État, de la Région, du Département et des organisations professionnelles

L'État, la Région, le Département et les organisations professionnelles, concentrent leurs efforts sur la veille, l'aide aux entrepreneurs, l'appui à l'installation, et la transmission des entreprises, la formation, le soutien aux projets innovants, aux aides à la personne, au tourisme, à la culture et l'économie solidaire.

. **L'action stratégique de l'État pour le Département** (PASED 2004-2006) insiste sur l'« accompagnement et l'anticipation des mutations économiques » : (tableau de bord mensuel des risques et des perspectives en matière d'emploi ; baromètre trimestriel ; dispositif de veille des difficultés des entreprises, afin de faciliter leur reprise; définition de politiques adaptées à chaque bassin d'emploi ; mise en œuvre de la loi de modernisation sociale).

• Le plan d'action, « **feuille de route** » du Département et de ses partenaires pour les trois ans à venir, met l'accent sur l'amélioration de l'offre de formation, l'animation de filières, la gestion de l'offre foncière et immobilière d'activités.

• Dans la **Charte pour l'Auvergne** (7 février 2005), la Région s'engage à mettre en œuvre :

- un plan quinquennal de désenclavement routier, ferroviaire et numérique de l'Auvergne, en partenariat avec les conseils généraux et l'État,
- un « plan auvergnat » pour la création et la transmission d'entreprises,
- un nouveau réseau d'accompagnement des porteurs de projets, avec un suivi personnalisé,
- un plan pour le développement de la filière bois,
- un plan régional de formation, en particulier dans les domaines du médico-social, de l'aide à la personne, du tourisme, du bois, de l'associatif et du culturel,
- un schéma cohérent de l'apprentissage à l'échelle de la région.

• **L'Agence régionale de développement (ARD)** soutient les projets de territoire : observation du tissu économique, plate-forme d'ingénierie pour l'appui aux communautés de communes, aide aux créations et aux reprises d'entreprises, accueil des investisseurs et des projets, recherche de nouveaux marchés, coordination de l'accueil de nouveaux actifs, actions de communication et de sensibilisation, etc.

• **La CRCI Auvergne et la chambre de commerce de Moulins/Vichy** accompagnent les projets de développement local et appuient les initiatives des entreprises (formation, information économique, équipements et infrastructures).

• **Le comité d'expansion économique de l'Allier (CEEA)**, en liaison avec la CCI, soutient la création, l'installation et le développement d'entreprises et aide les entrepreneurs en difficulté. Il mène des actions pour l'emploi et la promotion du département (notamment pour attirer des investisseurs)

• **La chambre des métiers** organise des actions de sensibilisation des entrepreneurs proches de la retraite, d'accompagnement des transmissions (subvention pour la vente du fond d'activité, prêts à taux zéro pour le repreneur, interface entre le cédant et le repreneur, aide au démarchage) et des installations : formations à l'installation (financées par la région), plate-forme d'initiative locale, prêt à taux zéro pour les créations d'entreprises artisanales, ateliers relais pour les installations de production. Elle possède des centres de formation à Moulins, Vichy, Montluçon et deux centres de formation à l'apprentissage dans l'Allier (Bellerive pour le bâtiment, Avernès pour les autres formations).

### Un engagement fort de l'EPCI pour un développement local innovant et solidaire

La communauté de communes du Val de Besbre –Sologne Bourbonnaise s'est engagée très tôt en faveur d'un **développement local innovant et solidaire**. L'objectif est d'offrir à ses habitants, en particulier aux familles, aux enfants et aux jeunes actifs, la possibilité de vivre au pays et de s'y construire un avenir. L'État, la Région<sup>23</sup> et le Département, les organisations professionnelles et les associations lui ont apporté leur soutien dans cette action.

L'EPCI a participé au projet *Territoire Hypothèses Economie Solidaire Emploi Services* (THESES) du programme d'initiative communautaire *Equal* mis en place par le Fonds Social Européen (FSE), pour la mise en oeuvre de méthodes et d'activités d'insertion socioprofessionnelles novatrices. Plusieurs actions ont été pérennisées ou sont en voie de l'être : création de chantiers d'insertion, obtention du label « Maison pour l'emploi », création d'une SCIC, d'une Agence Immobilière à Vocation Sociale, d'une centrale de mobilité couplée à un système de transport à la demande...

#### **Bilan du programme 2002 – 2004 :**

- 10 700 personnes ont été accueillies par la Maison de l'Emploi ;
- 614 personnes ont été invitées par courrier conjoint à une rencontre des demandeurs d'emploi
- 19 personnes ont suivi les modules d'accompagnement des porteurs de projets
- une étude a été réalisée sur le retour d'expériences des Coopératives d'Activité et/ou d'emploi en France
- l'association *Entreprendre Solidaire* a été créée en février 2005
- 58 personnes ont été accompagnées dans le cadre de chantiers satellitaires (4 équipes sont en activité)
- une étude de faisabilité a été engagée pour la création d'une entreprise d'Insertion dans le domaine du bâtiment
- un état des lieux a été réalisé sur les financements mobilisables au service de l'économie solidaire (Fonds Ethique, Caisse Solidaire, etc.)
- une étude de faisabilité a été engagée pour la création d'une Agence Immobilière à Vocation Sociale
- des contacts ont été pris pour la création d'une centrale de mobilité
- 49 personnes ont participé à la formation *Générer de l'activité dans l'économie solidaire*
- une journée de rencontre a été organisée sur les métiers du bâtiment au féminin, afin de favoriser le recrutement de femmes sur les chantiers satellitaires.

L'EPCI contribue aussi au projet *Equal Gouvernance, Développement et Initiatives Durables (GDID) solidaires sur un territoire* (2005- décembre 2007).

Plusieurs projets sont d'ores et déjà retenus :

- la mise en place d'un groupe de prospective territoriale,
- la préfiguration d'un conseil de développement intercommunal,
- la création d'une école et d'une maison de l'entrepreneuriat,

<sup>23</sup> La Charte pour l'Auvergne de février 2005 réaffirme le soutien de la Région aux sociétés coopératives de production (Scop), aux entreprises d'insertion par l'économie **et aux** ateliers protégés, ainsi qu'au mouvement associatif, grâce à la création d'emplois trempin.

---

- d'un fonds commun de placement solidaire et d'une caisse solidaire...

**Le nouveau projet Equal *Gouvernance Développement et Initiatives Durables solidaires sur un territoire.***

- **Gouvernance** : sensibiliser les acteurs à l'intérêt et à la nécessité d'une organisation structurée du territoire
  - Formation « générer de l'activité dans l'économie solidaire sur un territoire »
  - Mise en place et animation d'un groupe de prospective territoriale
  - Préfiguration d'un Conseil de développement Intercommunal
  - Élaboration de méthodes, outils, process
  - Fédérer les entreprises locales
- **Guidance** : accompagner individuellement et collectivement la création d'activités, d'entreprises et d'emplois adaptés aux besoins du territoire.
  - Développer l'esprit d'entreprise, mettre en place un dispositif permanent (une école de l'entrepreneuriat)
  - Permettre aux habitants de l'EPCI de devenir acteur sur leur territoire
  - Identifier les besoins et les ressources susceptibles de générer de l'activité
  - Susciter de l'activité.

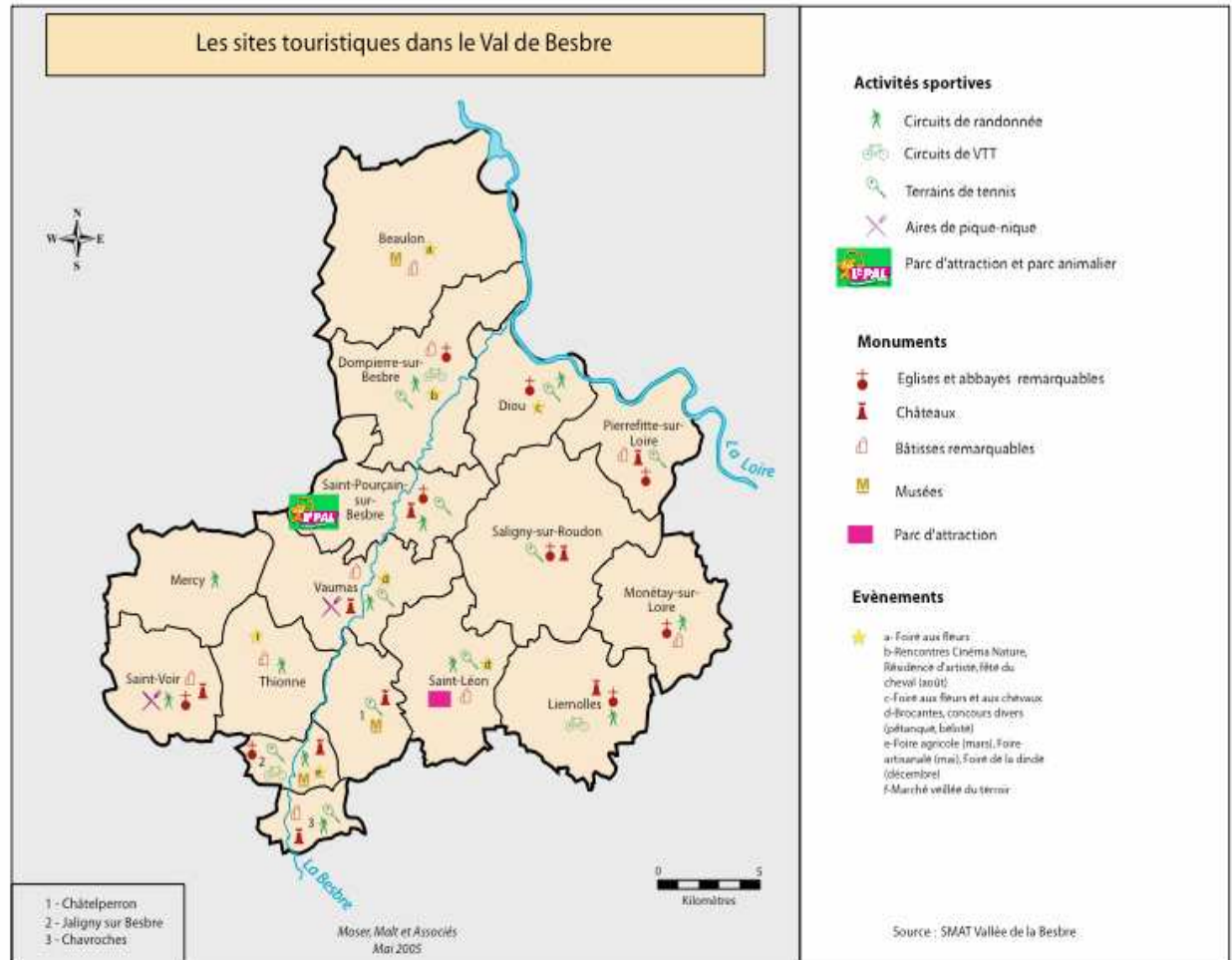
### L'atout « Tourisme »

« Les atouts économiques de la zone ne sont pas suffisants pour envisager un développement uniquement basé sur l'installation d'entreprises. Il serait pertinent de le compléter avec le développement touristique », souligne le CEEA.

### De très nombreux atouts

En matière de développement touristique, la communauté de communes bénéficie en effet, on l'a vu, de très nombreux atouts<sup>24</sup> : grands espaces, paysage très diversifié (un bocage traditionnel bien préservé, des massifs forestiers, de nombreux étangs, marécages et cours d'eau, abritant une faune et une flore très riches, les bords de Loire), des sites touristiques très visités (le PAL, la Maison Aquarium, ...) des sites naturels (grotte aux fées, carrière de grès rose de Liernolles), des châteaux<sup>25</sup>, pour la plupart répartis le long de la vallée de la Besbre, la célèbre abbaye de Sept-Fons, des églises (celle de Saint-Martin à Vaumas a été construite au 12<sup>e</sup> siècle), des manoirs et belles demeures bourgeoises, un riche patrimoine rural (maisons à pans de bois et colombages, fermes bourbonnaises, fours, moulins, etc.), des musées, des événements et festivals de très grande qualité, ...

Trois pôles de forte attraction



<sup>24</sup> Les atouts paysagers et patrimoniaux du territoire sont décrits plus en détails dans la charte architecturale et paysagère de la communauté de communes (MM&A, 2005).

<sup>25</sup> Châteaux de Beauvoir et de Thoury à Saint-Pourçain-sur-Besbre, château de Fougis, à Thionne, châteaux de Châtelperron, de Liernolles, de Jaligny-sur-Besbre, de Saligny-sur-Roudon, de Chavroche. Seuls trois, en revanche, sont encore visitables et sur rendez-vous : ceux de Fougis, à Thionne, de Saligny-sur-Roudon et de Liernolles (ce dernier propose des chambres d'hôtes de luxe). Fermés au public pour des raisons de sécurité ou de tranquillité, ce patrimoine échappe de plus en plus aux habitants et aux touristes.

Le tourisme se structure surtout aujourd'hui autour de trois pôles principaux :

- **l'abbaye de Sept-Fons**, à Diou. Édifiée en 1132, bien conservée, elle accueille une cinquantaine de moines qui proposent aux touristes des produits naturels (Germalyne, miel, confiture). Sa renommée attire des visiteurs depuis les pays frontaliers.
- **Le parc animalier et d'attractions PAL** « est un point d'ancrage pour le tourisme en termes de rayonnement et de base de développement. Son aire de promotion s'étend jusqu'à Lyon » (Roland Fleury, conseiller général). **362 000 personnes ont visité le PAL en 2004**. Dans un département peuplé d'un peu moins de 300 000 habitants, ces chiffres représentent une réelle performance. Le PAL a construit cette réussite sur un renouvellement permanent des animations et de ses activités.
- **le canal latéral à la Loire**<sup>26</sup> traverse Beaulon, Diou, Dompierre-sur-Besbre et Pierrefitte-sur-Loire. Les navigants peuvent y trouver des services de qualité.

<i>Les équipements disponibles pour les plaisanciers navigants dans les communes riveraines du canal</i>	<b>Beaulon</b>	<b>Diou</b>	<b>Dompierre-sur-Besbre</b>	<b>Pierrefite-sur-Loire</b>
<b>Équipements nautiques</b>				
Halte nautique	OUI	OUI	OUI	OUI
Distance au bourg	1,2 Km	0 m	200 m	300 m
Capacité d'accueil	5	6	20	7
Eau	OUI	OUI	OUI	OUI
EDF	OUI	NON	NON	NON
Téléphone	OUI	OUI	OUI	OUI
WC	OUI	OUI	OUI	NON
Douche	NON	NON	OUI	NON
Points info	OUI	OUI	OUI	?
Nombre d'écluses	2	2	0	2
<b>Équipements communaux</b>				
Services	OUI ( carburant, distributeurs de billets, médecin, restaurant)	OUI ( carburant, médecin, restaurant )	OUI (médecin, distributeurs de billets, restaurant, location de bateaux)	OUI (restaurant)
Artisanat	?	NON	?	OUI
Hébergement	?	OUI	OUI	OUI
Sport et loisirs	OUI	OUI	OUI	OUI
Animations	?	OUI	OUI	?
Patrimoine	OUI	OUI	OUI	OUI

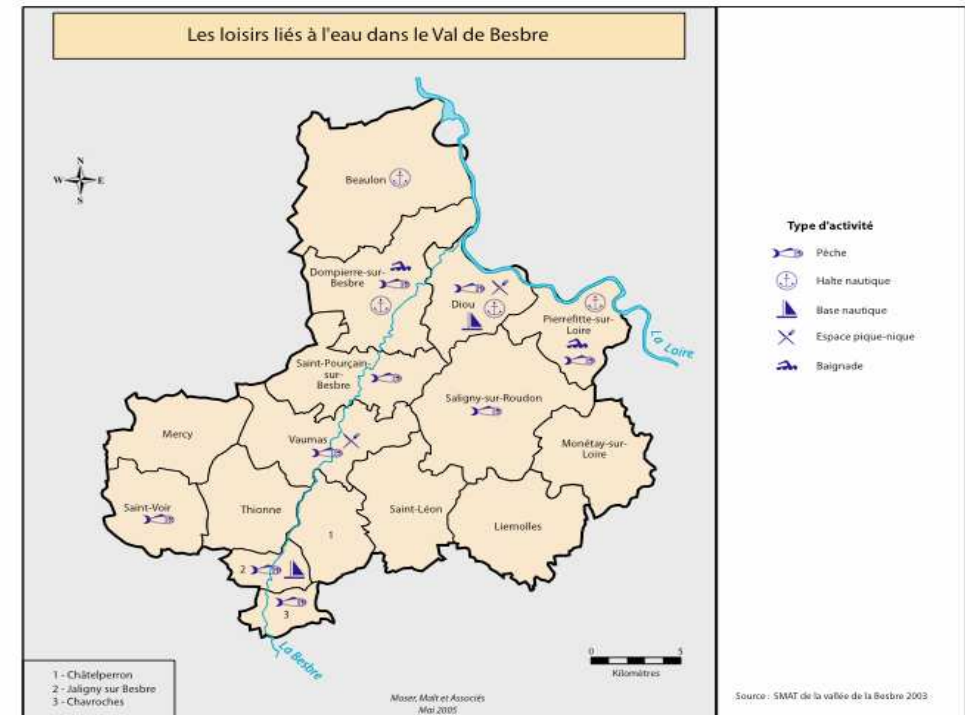
<sup>26</sup> Le canal latéral à la Loire s'étend sur 196 kilomètres entre Briare, dans le Loiret, et Digoin, en Saône et Loire. Mis en service en 1837 pour le transport de matériel et de marchandises et construit sur la rive gauche de la Loire qu'il franchit à Digoin par un pont-canal, il double le cours du fleuve. Son trafic annuel oscille entre 100 000 et 200 000 tonnes. Entre 1978 et 1998, les mouvements de bateaux commerciaux ont chuté de 70 % tandis que le trafic des bateaux de plaisance était multiplié par trois. Son environnement champêtre et pittoresque contribue à ce renouveau.

Un programme de réhabilitation est engagé dans sa partie bourbonnaise<sup>27</sup> : renforcement des berges, rénovation du patrimoine bâti, volet paysager. Un des enjeux pour l'EPCI est **d'amener les voyageurs à découvrir le Val de Besbre – Sologne Bourbonnaise**, le PAL, le patrimoine architectural et rural, les festivals et les musées, les circuits de randonnée et de promenade, les espaces de pêche et de sports de pleine nature,...

### Des espaces de sports et de loisirs de nature

Les possibilités de loisirs et de sports de pleine nature sont multiples :

- circuits pédestres (chemin de randonnées GR3 au Puy Saint Ambroise<sup>29</sup>, sentier le long de l'ancienne ligne du Tacot)
- circuits de cyclo-tourisme (deux circuits en Val de Besbre - *Topo Guide de l'Allier, De châteaux en belles demeures, les villages perchés du Val de Besbre*)
- base de VTT à Dompierre-sur-Besbre
- sports d'eau vive (base de canoë-kayak de Jaligny-sur-Besbre),
- tourisme fluvial (val de Loire et canal latéral à la Loire, avec une circulation de plaisance estivale)
- chasse et pêche (plan d'eau des Percières, étangs *Les Pinots et des Millets*, réservés à la pêche), ...



<sup>27</sup> 4,3 millions €, dont 760 000 € apportés par le conseil général pour 2002-2006

<sup>28</sup> " Le canal de la Loire semble un atout intéressant pour le tourisme, il est fréquenté par 1 900 bateaux par an. Il faut inciter le touriste à s'arrêter en proposant des services à la fois sur le port et dans la commune" (Beaulon) "Dans le cadre de l'élargissement de l'offre court séjour, la commune souhaite réhabiliter sous forme de gîte une maison d'éclusier du canal de la Loire et sécuriser les bords du canal pour élargir l'offre en sentiers pédestres. Elle souhaite conserver ses activités de pêche sur les bords de la Loire, du canal et de son plan d'eau" (Pierrefitte-sur-Loire) ." Il serait envisageable de réhabiliter les bords du canal en promenade. Pour cela, il faudrait réaliser des aménagements à l'échelle intercommunale" (Dompierre-sur-Besbre).

<sup>29</sup> Le Puy Saint-Ambroise est classé site paysager depuis 1995. Situé sur les hauteurs du village de Saint-Léon, il couvre 800 hectares. Point d'observation sur toute la vallée de la Besbre, le massif du Morvan et plus loin la Bourgogne, il est traversé par un chemin de randonnées, très emprunté, entre autres par les pèlerins en direction de Saint Jacques de Compostelle (le GR3).

## Des événements aux quatre saisons de la Besbre

Des animations et festivals liés à la nature, au terroir et à la culture, dont certains ont acquis une notoriété, ont lieu aux « quatre saisons de la Besbre ».

- L'Association **Rencontres cinéma-nature** a créé à Dompierre-sur-Besbre un des tout premiers festivals du court-métrage sur la nature et l'environnement. Il attire les professionnels du documentaire. Les *Rencontres* leur offrent l'occasion de présenter au public tous les ans, fin mars-début avril, des courts et moyens métrages. Des prix sont décernés à cette occasion : Cistude d'Or, le prix du meilleur reportage ou documentaire, prix de la meilleure fiction ou animation, prix de la protection de l'environnement. Le *forum des réalisateurs*<sup>30</sup> permet aussi au public de rencontrer les professionnels. Un concours de photos amateurs est organisé chaque année sur un thème choisi par l'association<sup>30</sup>. Des journées pédagogiques sont proposées aux écoliers. Des expositions et des animations *Espace-Nature* ont lieu sous le marché couvert.

- **Les journées littéraires René Fallet** est l'occasion de faire décerner par un jury populaire, au mois de juin à Jaligny-sur-Besbre, un prix du premier roman. Les journées littéraires ont été créées par l'Association *Agir en Pays jalignois*, qui organise aussi des animations et des expositions.

- **Dompierre-sur-Besbre** anime d'octobre à juin une **saison culturelle**. Le **cinéma René Fallet** a reçu une mention Arts et Essai. **La médiathèque** a un tarif visiteurs. Elle possède un pôle multimédia où les touristes peuvent consulter leurs courriers électroniques gratuitement. **La résidence d'Art Contemporain** reçoit une fois par an un artiste en résidence qui partage son temps entre création et animations pour les visiteurs.

- À **Saint-Voir**, l'association *Traverse* accueille une **saison culturelle dans son espace La Lune Rousse**. Elle organise des ateliers de musique et des concerts de cornemuses, ainsi que des expositions chaque mois. L'association s'est aussi engagée dans des actions de rénovation et de valorisation du patrimoine (elle a tenté d'acquérir et de restaurer deux maisons à pans de bois à l'état d'abandon pour y proposer des animations musicales et des activités liées au patrimoine au sein d'un écomusée. Le projet avait trouvé des financements européens, mais n'a pas abouti pour l'instant, faute de terrains disponibles).

- **Le Préhistorama de Châtelperon** expose en particulier aux amoureux de la préhistoire (qui suscite actuellement un fort engouement) des copies de silex trouvés dans la grotte des fées, au début du siècle.

- **L'écomusée de Beaulon** présente des outils agricoles historiquement utilisés dans les campagnes bourbonnaises dans de nouveaux locaux (un ancien corps de ferme).

- **La maison Aquarium de la Besbre à Jaligny-sur-Besbre** est un des sites les plus visités. Gérée par l'Association pour le développement, la promotion et l'animation de la vallée de la Besbre, elle propose des animations ludiques et pédagogiques. 9 aquariums abritent une trentaine d'espèces piscicoles. Le visiteur peut aussi découvrir un bac tactile d'invertébrés aquatiques, un espace de lecture, un espace dessin et une salle de projection.



Préhistorama, à Châtelperon

<sup>30</sup> En 2005, le thème retenu était "Nature et petit patrimoine".

• La célèbre **Fête de la dinde** a lieu en décembre à Jaligny-sur-Besbre. Le Comité Foires aux dindes organise un marché, des concours, la remise d'une dinde d'honneur à une personnalité, des banquets, des randonnées , ...

S'y ajoutent, par exemple, la foire aux fleurs (à Beaulon), la fête du cheval (en août, à Dompierre-sur-Besbre), la « semaine des menus », à Dompierre-sur-Besbre, la foire aux fleurs et aux chevaux de Diou, la foire agricole (en mars) et la foire artisanale de Jaligny-sur-Besbre (en mai), le marché Veillée du terroir de Thionne, les brocantes de Saint-Léon et Vaumas, des concours (belote, pétanque) à Saint-Léon, ...

• Le Collectif Fête de la Besbre organise chaque été, en collaboration avec l'association H<sub>2</sub>O, la Maison Aquarium, le musée Préhistorama, le château de Thoury, le château de Châtelperon et les associations locales la **Fête de la Besbre** dans le cadre du Festival de l'eau du Massif central (ouverture des musées à 2euros, concerts, expositions, projection de films, lectures de contes, ventes de produits, concours de pêche, ...).



Fête de la Dinde à Jaligny-sur-Besbre

### Un tourisme de proximité

Une enquête menée au printemps 2003 par le Système Permanent d'Observation du Tourisme (SPOT) en Auvergne auprès des opérateurs du tourisme auvergnats (107 en l'Allier) souligne que **la clientèle de printemps et d'automne se compose** majoritairement de seniors de **plus de 50 ans** (58 % au printemps et 65 % en automne). Les catégories socioprofessionnelles les plus représentées sont **les retraités** (32%) et les **cadres** (22 %). Les touristes français viennent surtout des **départements limitrophes, de l'Île-de-France et du Nord**. La clientèle étrangère est en grande majorité **belge, allemande, néerlandaise et britannique**.

L'Allier a une image touristique en partie liée à celle de l'Auvergne (« *Le département de l'Allier n'a pas d'image propre. Le développement du tourisme est une idée récente. Actuellement, le tourisme souhaite se nourrir de l'image positive de l'Auvergne.* ») (CDT)

Les touristes choisissent l'Allier pour ses **paysages naturels, son calme, la qualité de son environnement, sa gastronomie**.

77 % des personnes interrogées sont déjà venus en Allier il y a moins de 3 ans. 90% pensent y revenir d'ici 3 ans.

**20% des visiteurs sont venus rendre visite à des proches : famille ou amis.**

Le montant moyen des dépenses est inférieur à la moyenne régionale (47,7 euros par jour).

Le Val de Besbre –Sologne Bourbonnaise attire d'abord un **tourisme de proximité ou de transit** (les visiteurs proviennent surtout, avec des variations selon les saisons et les années, de l'Auvergne, de l'Île-de-France, du Nord-Pas-de-Calais, de Picardie et de l'Ouest de la France).

Les visiteurs font de **courts séjours** dans le Val de Besbre – Sologne Bourbonnaise (**une journée en moyenne**).

### L'insuffisance des structures d'accueil

L'Institut Français de l'Environnement (IFEN)<sup>31</sup> classe les communes du nord-est de l'Allier dans les « **communes à la campagne parmi les moins touristiques** »<sup>32</sup>, c'est-à-dire les moins bien équipées pour accueillir des visiteurs.

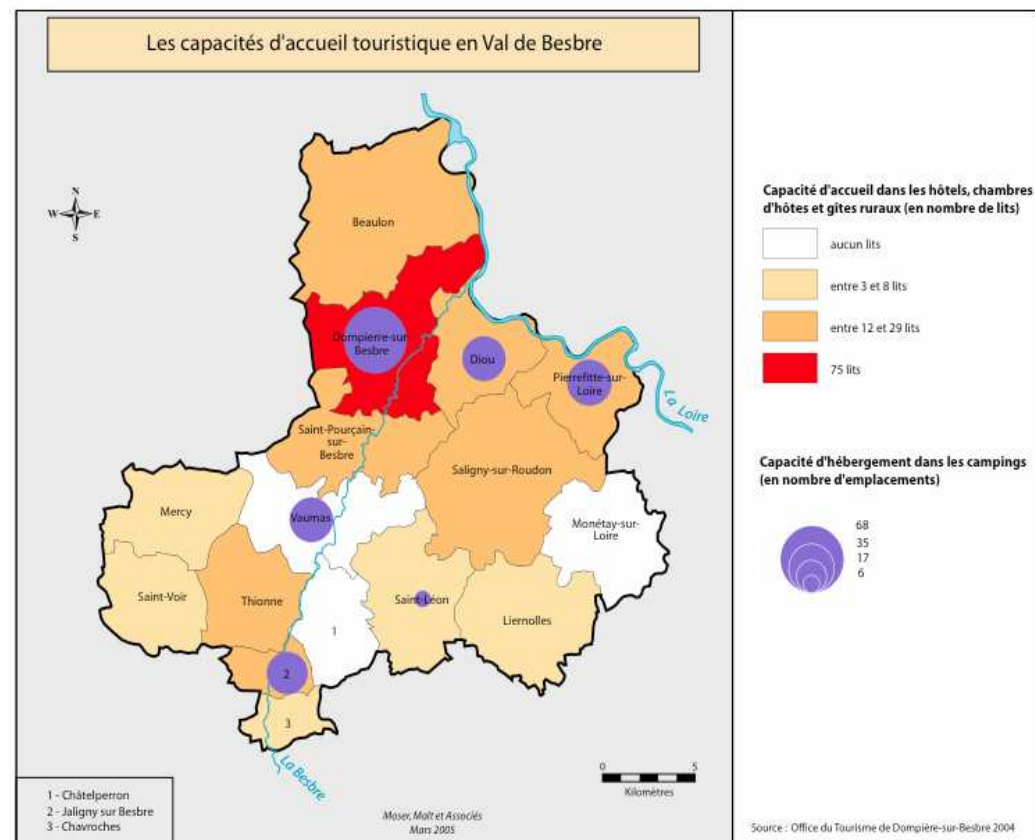
La carte de droite montre la faiblesse des capacités d'accueil sur le territoire de l'EPCI<sup>33</sup>.

L'insuffisance de structures connexes (commerces, restaurants, hébergements) est un **obstacle à l'allongement de la durée des séjours**.

Le développement de l'agrotourisme (voir le chapitre sur l'agriculture) n'est pas une réponse suffisante.

Une prise de conscience par les habitants des potentialités de leur territoire et de l'importance de l'accueil est un enjeu important (« *Il est nécessaire de favoriser une prise de conscience par les acteurs locaux du potentiel touristique du département* », souligne le CDT).

L'EPCI s'est dotée en 2004 d'un office de tourisme, situé à Dompierre-sur-Besbre.



<sup>31</sup> In *Tourisme, Environnement et Territoire*.

<sup>32</sup> Comité départemental du tourisme de l'Allier (CDT) : *Chiffres clés 2003*, SPOT Auvergne « *Le panorama Auvergne de l'année touristique 2003* ». Ce classement prend en compte la *touristicité* » des territoires La *touristicité* est déterminée à partir de la combinaison statistique de trois critères : capacité d'accueil en lits touristique (somme des capacités d'accueil de l'ensemble des hébergements de la commune) ; densité touristique (nombre de lits touristiques par hectare) ; taux de fonction touristique (apport entre la capacité d'accueil en lits touristiques et la population permanente des communes).

<sup>33</sup> « *Il manque un lieu unique capable d'accueillir au sein de la communauté de communes un autocar entier* », souligne un élu. « *Pour justifier un tel équipement, il faudrait trouver une communication autour d'activités susceptibles d'attirer des clients toute l'année* ». « *La promotion réalisée par le PAL se concentre sur les zones où les visiteurs peuvent faire l'aller et le retour en une journée. Elle pourrait s'étaler si l'offre en matière d'accueil (hôtel, camping, gîtes) était plus développée. C'est d'ailleurs une condition sine qua non au développement du PAL : l'amélioration des structures d'accueil permettrait de maintenir les visiteurs plus longtemps sur la zone et éventuellement de permettre aux visiteurs de découvrir le reste de la région.* »



## COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL DE BESBRE SOLOGNE-BOURBONNAISE

### Le projet de territoire



## Projet de territoire de la Communauté de Communes Val de Besbre - Sologne Bourbonnaise

**Objectif: Conforter le Val de Besbre dans son rôle de pôle intermédiaire**

Axe	Objectifs	Actions	Financement
Axe 1: Agir pour le développement économique	Rendre le territoire attractif pour les entreprises quelle que soit leur taille Garder et développer le tissu économique Soutenir les productions locales	Créer une Zone d'Activités de 10 Ha capable d'accueillir de nouvelles entreprises	lignes classiques
		Rénover l'abattoir de volailles de Dompierre	
		Créer un point de vente des produits locaux	Contrat interco
		Créer une SCIC pour aider à la création de petites entreprises	
Axe 2 : Développer les services et les équipements en faveur de la population locale	Offrir aux habitants une offre de services et de loisirs pour améliorer la qualité de vie Maintenir la population et attirer de nouveaux habitants grâce à la qualité de vie	Prise en charge de la Maison de l'Emploi à Dompierre	Contrat interco
		Création d'un Relais Assistantes Maternelles	Contrat interco
		Transformation de la piscine de Dompierre en centre aquatique couvert	lignes classiques
		Créer une Centrale de Mobilité	
		Créer un Espace Jeunesse	Contrat interco
		Initier le grand public aux NTIC	Contrat interco
		Lancer une OPAH	Contrat interco
		Aider au fonctionnement du SIRES	
Axe 3 : Préserver, Valoriser et faire découvrir le territoire	Faire des richesses du territoire un facteur de développement Faire découvrir aux touristes une campagne pleine de charmes et d'activités	Créer un espace de projection à l'Office du Tourisme	Contrat interco
		Organiser une campagne de collecte des plastiques agricoles recyclables	Contrat interco
		Créer un site internet dédié au tourisme	
		Equiper le territoire en habitations légères de loisirs	lignes classiques
		Installer des bornes relais pour les camping cars	lignes classiques
		Développer la signalisation touristique	mixte
		Contribuer au développement des musées du territoire: Maison Aquarium, Musée de Beaulon, Préhistorama	lignes classiques
		Développer l'activité touristique le long du canal et de la Voie Verte	Contrat interco

**Axe 1**  
***Agir pour le développement économique***

La compétence première de la Communauté de Communes est le développement économique.

Le développement économique est en effet un facteur très déterminant pour l'avenir d'un territoire. Présenter une économie florissante et capable de procurer du travail à tous est l'objectif auquel doit s'attacher les élus de la Communauté de Communes.

Pour cela, la Communauté de Communes intervient à différents niveaux de l'activité économique : pour attirer des entreprises capables d'employer plusieurs dizaines de salariés, elle se lance dans la réalisation d'une zone d'activités de grande capacité (10 hectares) à proximité de la RCEA.

Par ailleurs, elle soutient l'activité existante, et notamment l'activité agricole, en réaménageant un nouvel abattoir de volailles et en créant un point de vente des produits du territoire.

Enfin, elle encourage la création d'activités en se dotant d'un outil (la SCIC) permettant d'aider tout porteur de projet désireux de lancer sa propre activité.

En résumé, la Communauté de Communes œuvre pour développer les emplois sur le Val de Besbre, condition sine qua non au maintien d'une population active dans ses communes.

**Fiche action n°1 « Création d'une zone d'activité de 10 ha »**

Description de l'action

Sollicitée fréquemment par des entreprises qui souhaitent s'installer à proximité de la Route Centre Europe Atlantique (RCEA), la Communauté de Communes souhaite aménager une zone d'activités de 10 hectares à Dompierre sur Besbre à proximité de l'échangeur de Dompierre, le long de la RN 79.

Cette zone d'activités s'inscrit dans la politique de développement souhaitée par la Communauté de Communes qui peut se définir ainsi :

- création d'une grande zone d'activités sur la commune de Dompierre
- création de petites zones d'activités dans les communes moins importantes, ponctuellement et en fonction des demandes.

Cette grande zone d'activité a pour vocation essentielle de favoriser l'implantation de PME et d'artisans.

Les atouts majeurs de la zone d'activités (une localisation très favorable et une taxe professionnelle attractive à 9,20%) confèrent à la zone un caractère stratégique pour le développement économique de la Communauté de Communes.

Modalité de mise en œuvre / Phasage

En 2006 la Communauté de Communes acquerra les terrains et réalisera les études géotechniques. Elle fera en parallèle, dans le cadre de la révision du PLU de Dompierre, une demande de classement en zone industrielle de ces terrains. Puis débuteront les études de faisabilité techniques, paysagères et économiques afin de pouvoir lancer la maîtrise d'œuvre et les travaux en 2008.

Plan de financement

Dépenses		Financements	
<b>Etudes faisabilité :</b>	20 000 €	<b>Conseil Régional (50 %) :</b>	10 000 €
		<b>Conseil Général (20%) :</b>	4 000 €
		<b>CC Val de Besbre (30%) :</b>	6 000 €
<b>Acquisition des terrains :</b>	80 000 €		
<b>Viabilisation, aménagements :</b>		<b>Etat (35%) :</b>	427 000 €
Voierie	450 000 €	<b>Conseil Régional (25%) :</b>	305 000 €
Assainissement	280 000 €	<b>Conseil Général (20%) :</b>	244 000 €
Réseaux divers	200 000 €	<b>CC Val de Besbre (20%) :</b>	244 000 €
Frais d'études	183 600 €		
<b>TOTAL environ 1 300 000 €</b>			

**Fiche action n2 « Réaménagement de l'abattoir de volailles de Dompierre sur Besbre »**

Description de l'action

Actuellement, la commune de Dompierre est propriétaire d'un bâtiment (ancien abattoir) qu'elle met à disposition gratuitement de la CUMA avicole du Pont. Créée en 1985, la coopérative d'abattage de volailles compte aujourd'hui 70 adhérents (particuliers qui font abattre leurs volailles ou professionnels qui abattent eux-mêmes leurs volailles) et emploie une personne 71 h par mois. En 2005, près de 13 000 volailles ont été abattues. Mais depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2006, l'agrément LOCO REGIONAL F03 102 01 ISV que la CUMA possédait n'est plus valable suite à de nouvelles décisions européennes. Cette nouvelle réglementation oblige la CUMA à envisager la création d'un nouvel abattoir. Devant l'incapacité financière de la CUMA à réaliser les travaux d'aménagement d'un nouvel abattoir et considérant que cet équipement est d'intérêt communautaire (ce sont des personnes de l'ensemble du secteur communautaire qui utilisent l'abattoir), la Communauté de Communes, au nom de ses compétences « Développement économique » et « Aménagement rural », a décidé au Conseil communautaire du 13 mars de prendre en charge le réaménagement de l'abattoir de volailles.

Modalité de mise en œuvre

La Communauté de Communes achètera les bâtiments des anciens abattoirs à la ville de Dompierre. Dans le bâtiment derrière l'abattoir actuel, elle aménagera les locaux selon un plan validé par la DSV. Une fois les travaux terminés, elle louera à la CUMA ces locaux pour qu'elle puisse continuer ses activités d'abattage. La Communauté de Communes n'effectuera aucun investissement matériel puisque la CUMA possède déjà son propre matériel d'abattage.

Coût de l'opération

Le réaménagement des locaux est estimé à environ 165 000 € pour une surface de 136,32 m<sup>2</sup>. Les travaux consistent à : la démolition du sol existant et réalisation d'une dalle béton, modification et percements pour portes et fenêtres, raccordement réseau eaux, enduits extérieurs, menuiseries extérieures, cloisons et plafonds, peinture, électricité, ventilation, mise en place de blocs sanitaires, carrelage. Le prix comprend la maîtrise d'œuvre et la maîtrise d'ouvrage.

Plan de financement

Dépenses		Financements	
Acquisition immeuble	12 135 €	Etat (DDR, 40%) :	76 134 €
Etude maîtrise d'œuvre	13 200 €	CC Val de Besbre (solde) :	89 201 €
Travaux	140 000 €		
<b>TOTAL :</b>	<b>165 335 €</b>		<b>165 335 €</b>

Phasage

Les travaux doivent démarrer en 2006

**Fiche action n°3 « Créer un point de vente des produits locaux »**

Description de l'action

Il a semblé intéressant aux responsables des ateliers d'envisager à terme d'ouvrir un point de vente des produits fabriqués sur le territoire (fromages, volailles, produits transformés par les agriculteurs ou autres<sup>34</sup>...). La création d'un tel établissement constituerait non seulement un débouché supplémentaire pour les produits agricoles mais également une vitrine de promotion du territoire.

Ce petit magasin pourrait ouvrir à proximité de l'Office de Tourisme ou à Beaulon dans la nouvelle enceinte du Musée Rural et serait un véritable outil de promotion des productions locales.

Modalité de mise en œuvre

Plusieurs solutions sont envisageables concernant le mode de fonctionnement de ce local.

Une personne du chantier d'insertion pourrait s'occuper de tenir ce point de vente (accueil et vente) mais également des femmes d'exploitants agricoles pourraient éventuellement venir faire des permanences à tour de rôle. Si le point de vente est installé dans la boutique du musée Rural de Beaulon, il pourra être tenu par les personnes responsables de l'accueil du musée.

Plan de financement

Le plan de financement ne fait apparaître que le coût d'aménagement du point de vente. L'acquisition ou la location du local sera à définir en fonction de l'endroit où sera implanté ce point de vente.

Dépenses		Financements	
Mobilier intérieur :	6 000 €	<b>Conseil Général (40%) :</b>	10 000 €
Matériel bureautique:	7 010 €		
Surveillance :	1 290 €		
Accessoires de présentation :	3 170 €		
Matériels divers :	2 640 €		
Banque réfrigérée :	4 000 €		
<b>TOTAL :</b>	<b>25 000 €</b>		
		<b>TOTAL :</b>	<b>25 000 €</b>

Phasage

La création du point de vente est envisagée pour 2007.

<sup>34</sup> Une autorisation des services compétents semble nécessaire pour la conservation des produits: services vétérinaires et services de la concurrence, consommation et répression des fraudes (DGCCRF)

## Fiche action n°4 « Création d'une SCIC pour aider la création de petites entreprises »

### Description de l'action

La **Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC)** est une nouvelle forme d'entreprise coopérative qui permet **d'associer autour du même projet des acteurs multiples : salariés, bénévoles, usagers, collectivités publiques, entreprises, associations, particuliers... qui veulent agir ensemble dans un objectif de développement local**. Elle produit des biens ou services qui répondent aux besoins collectifs d'un territoire par la meilleure mobilisation possible de ses ressources économiques et sociales. Elle s'inscrit dans une logique de développement local et durable, est ancrée dans un territoire, et favorise l'action de proximité et le maillage des acteurs d'un même bassin d'emploi.

Une SCIC a un statut de société commerciale Sa ou Sarl et, en tant que telle, fonctionne comme toute entreprise soumise aux impératifs de bonne gestion et d'innovation. En tant que coopérative, elle en respecte les règles, à savoir : la répartition du pouvoir se fait sur la base du principe 1 personne = 1 voix, l'implication de tous les associés à la vie de l'entreprise et aux décisions de gestion, le maintien des résultats dans l'entreprise sous forme de réserves impartageables qui en garantissent l'autonomie et la pérennité.

Le choix de monter une SCIC sur le territoire de la Communauté de Communes correspond à la volonté des élus d'aider à la création de petites entreprises capables de générer de l'activité sur le territoire et de répondre partiellement au problème du chômage. En effet, la SCIC est un outil qui permet d'accompagner des porteurs de projets à lancer leur activité en leur proposant d'être dans un premier temps salariés de la SCIC ce qui assure le capital nécessaire au lancement de l'activité et garantit un revenu minimum avant que l'activité ne démarre réellement. A terme, les porteurs de projets peuvent décider de sortir de la SCIC pour devenir autonomes ou de rester au sein de la coopérative et d'aider ainsi de nouveaux porteurs de projets à se lancer.

La SCIC est donc véritablement un outil de développement local puisqu'elle permet de répondre à des besoins du territoire et de favoriser la création d'activités.

### Modalité de mise en œuvre

Plus que de trouver des fonds pour réaliser l'opération, le projet de SCIC demande surtout de mettre en synergie les acteurs intéressés par la démarche et de réaliser le montage technique de l'entreprise.

Ce travail sera effectué dans le cadre du programme européen Equal GDID auquel participe la Communauté de Communes jusqu'en 2007. Le programme consiste en effet à favoriser la création de micro entreprises (souvent un seul emploi) par des demandeurs d'emplois grâce à des moyens solidaires. Ces créations doivent permettre de développer des activités manquantes sur le territoire. La SCIC apparaît donc comme un outil pertinent pour aider ces porteurs de projets à démarrer leur activité.

### Coût de l'opération

A définir lors du montage technique de la SCIC et en fonction des partenaires intéressés pour prendre part au capital.

### Phasage

Afin d'aider les premiers porteurs de projets issus du programme GDID, la SCIC devra être opérationnelle avant la fin 2006.

**Axe 2**  
***Développer les services et les équipements  
en faveur de la population locale***

La Communauté de Communes Val de Besbre Sologne Bourbonnaise veut démontrer qu'il est possible d'habiter dans un cadre de vie rural, préservé, tout en disposant d'une offre de services comparable à celle rencontrée en milieu urbain.

Le développement d'un certain nombre de services est en effet primordial pour garder la population résidente mais aussi pour attirer de nouveaux rurbains séduits par la qualité et le cadre de vie que le Val de Besbre peut offrir.

Pour cela, la Communauté de Communes œuvre à la mise en place de services dédiés à l'enfance et la jeunesse et au développement des loisirs (piscine, initiation aux NTIC..).

Elle porte également une attention particulière à ses habitants en situation précaire en appuyant les services de l'emploi et de l'insertion et en développant une gamme de services liés à la vie quotidienne (logement, transport).

Au final, elle œuvre pour améliorer la qualité de vie de l'ensemble de ses habitants et pour que le Val de Besbre soit un territoire attractif pour de nouvelles populations, gage d'un renouvellement démographique.

**Fiche action n°5 « Prise en charge de la maison de l'Emploi et de la Solidarité »**

Description de l'action

La Maison de l'Emploi et de la Solidarité à Dompierre a été créée à l'occasion du programme Equal THESES en 2002. Ayant pour objectif de répondre aux problèmes de l'emploi sur le territoire du Val de Besbre, cette structure permet à une quinzaine d'organismes (ANPE, organismes de formation, Mission Locale, PIJ, CRAM, associations d'aide à la création d'activité...) de tenir des permanences régulières. Jusqu'en 2005, la Mission Locale était le support logistique de fonctionnement de la structure. Mais, considérant que ce type de service relève plus de la compétence d'une collectivité locale, la Communauté de Communes s'est engagée à prendre en charge le fonctionnement de la Maison de l'Emploi à partir de janvier 2006.

Par ailleurs, la loi Borloo incite à la création et à la labellisation de Maisons de l'Emploi. La Maison de l'Emploi de Dompierre, ne pouvant prétendre seule à la labellisation, sera candidate pour être une antenne de la Maison de l'Emploi en projet sur Moulins. Il faut donc espérer que le fonctionnement de la structure d'ici fin 2006 voire début 2007 échoie à cette nouvelle Maison de l'Emploi. La Communauté de Communes ne doit donc envisager le fonctionnement de cette structure que pour un exercice (année 2006).

Modalité de mise en œuvre

La Communauté de Communes prend en charge l'ensemble des frais de structure (loyers, location matériels informatique, bureautique, factures réseaux et mise à disposition d'un agent pour le secrétariat par la mairie de Dompierre).

En contrepartie, elle facture aux organismes un loyer pour les plus présents et une participation pour les autres.

Le solde entre ces dépenses et recettes sera financé par les fonds propres de la Communauté de Communes.

Plan de financement

Dépenses		Recettes	
Locaux, charges ménage/entretien	8 000 €	CNASEA	2 985 €
Secrétariat	11 544€	AIDES	4 188 €
Installation et fonct. téléphonique	6 400 €	ADEFOR	4 660€
Photocopieur	4 800 €	Mission Locale	3 005 €
Gestion de la structure	5 025 €	ANPE	1 387 €
Produits d'entretien	300 €	CIBC	260 €
Matériel info et amort.	500 €	ADRET	130 €
		CC Val de Besbre	11 965 €
		Conseil Général (40%)	7 980 €
<b>TOTAL :</b>	<b>36 560 €</b>	<b>TOTAL :</b>	<b>36 560 €</b>

Phasage

La prise en charge du fonctionnement de la Maison de l'Emploi prend effet au 1<sup>er</sup> janvier 2006.

**Fiche action n°6 « Création d'un Relais Assistants Maternelles »**

Description de l'action

Le RAM est un lieu de rencontre et d'échanges pour les assistantes maternelles, les enfants et les parents. Il a vocation à organiser l'information des parents et des assistantes maternelles (recensement de l'offre, informations et conseils juridiques), et à organiser des activités d'éveil pour les jeunes enfants accueillis chez les assistantes maternelles. La création d'une telle structure favorise la professionnalisation des assistantes maternelles du territoire intercommunal.

Modalité de mise en œuvre

La gestion du RAM est confiée par convention au Centre Social de Jaligny. Il fonctionne sur deux sites : Dompierre sur Besbre et Jaligny sur Besbre afin de favoriser la fréquentation des assistantes maternelles de l'ensemble du territoire (une centaine).

A Jaligny, le Centre Social met à disposition du RAM un local qui servira de bureau pour les permanences. La garderie périscolaire sera prêtée pour la mise en place d'animation avec les enfants. Le temps passé à Jaligny représentera environ 30% du temps de l'animatrice.

A Dompierre, le RAM loue à la commune un local dans la cours de l'école primaire de Tivoli. Cet espace, plus grand, sera véritablement le lieu d'animation du RAM puisqu'il comprendra un espace jeux à destination des enfants accompagnés par leur assistante maternelle.

Plan de financement

**Investissement :**

Dépenses		Financements	
<b>Equipements :</b>	<b>14 000 €</b>	<b>Conseil Général (40%) :</b>	<b>5 600 €</b>
(mobiliers, matériel informatique, équipement de puériculture, enseignes)		<b>MSA (10%) :</b>	<b>1 400 €</b>
		<b>CC Val de Besbre (solde) :</b>	<b>7 000 €</b>

Phasage

L'ouverture du RAM est prévue pour le 9 janvier 2006.

**Fonctionnement :**

*Le budget prévisionnel est calculé sur le montant plafonné de la CNAF retenu pour le versement de la prestation de service ordinaire (qui correspond au prix de revient moyen du fonctionnement d'un RAM à temps plein).*

Dépenses		Financements	
Fonctionnement : 42 294 €		CAF – Prestation de Service ordinaire (40%) : .....	16 998,00 €
		CAF – Prestation de Service Enfance (30%) : .....	12 648,00 €
		Communauté de Communes (solde, soit 30%) : .....	12 648,00 €
		Partenaires possibles : MSA	
<b>TOTAL :</b>	<b>42 294 €</b>		<b>42 294 €</b>

## Fiche action n°7 « Transformation de la piscine de Dompierre sur Besbre »

### Description de l'action

Considérant qu'une piscine est un équipement d'intérêt communautaire, la Communauté de Communes souhaite acquérir la piscine de Dompierre et la transformer en centre aquatique couvert. L'objectif de ce projet est en premier lieu de permettre aux scolaires de réaliser les cycles de natation prévus par l'Education Nationale et ainsi de s'assurer que tous les enfants du territoire apprennent à nager.

Par ailleurs, il s'agit d'offrir aux habitants un équipement de loisirs accessible à tous, tout au long de l'année. Aujourd'hui il faut en effet compter une demi-heure en voiture pour se rendre à la piscine couverte la plus proche.

Enfin, la réalisation d'un tel équipement permettra de dynamiser les activités associatives en rapport avec l'eau (aquagym, cours de natation, bébés nageurs...) pour lesquelles la demande est croissante.

### Modalité de mise en œuvre

Après avoir réalisé une étude de faisabilité en 2006, la Communauté de Communes lancera au cours de cette même année un concours d'architectes qui permettra de définir le projet définitif et d'entamer les travaux dès 2007.

### Coût de l'opération

Dépenses		Financements	
Travaux :	2 662 200 €	<b>Conseil Régional</b> (40% plafonné à 3M de dépenses) :	1 200 000 €
Honoraires sur travaux (25%) :	630 550 €	<b>Conseil Général</b> (30% plafonné à 1,7 M d'€ de dépenses) :	400 000 €
		<b>Jeunesse et Sports</b> (10%) :	325 275 €
		<b>CC Val de Besbre</b> (solde) :	1 327 475 €
<b>TOTAL :</b>	<b>3 252 750 €</b>		<b>3 252 750 €</b>

### Phasage

Les études sont prévues en 2006 et 2007. Les travaux devraient démarrer en 2007.

## **Fiche action n°8 « Mise en place d'un service de transport à la demande »**

### Description de l'action

La possibilité de se déplacer est en milieu rural une condition de l'accès à l'emploi, aux loisirs, aux services publics. Or la demande de transport est souvent diffuse et les lignes régulières "classiques" sont peu efficaces. La Communauté de Communes souhaite remédier à ce problème en mettant en place un système de transport à la demande.

Le transport à la demande est un service de transport public qui ne fonctionne que lorsqu'une réservation a été enregistrée. La plupart du temps, les destinations et les heures proposées sont fixées à l'avance et les itinéraires dépendent des réservations : le taxi ne passe qu'aux arrêts où une réservation a été faite. Le prix d'utilisation du service pour l'utilisateur est comparable au prix payé dans les transports urbains. La Communauté de Communes prendra en charge la différence entre le prix réel du transport et le prix payé par l'utilisateur.

Ce système de transport s'il reste marginal est néanmoins d'une grande utilité pour un large public et pour de nombreux motifs de déplacement : personnes âgées, jeunes travailleurs, chômeurs, inactifs, pour aller au marché, se rendre à services de santé, effectuer des démarches administratives, dans l'attente de l'obtention d'un permis de conduire... C'est un service de plus que la Communauté de Communes propose à ses habitants que ce soit pour une utilisation régulière ou occasionnelle.

### Modalité de mise en œuvre

La Communauté de Communes prévoyait de lancer une étude de faisabilité en partenariat avec la Communauté d'Agglomération de Moulins et la Communauté de Communes en Bocage Bourbonnais pour mutualiser l'achat du logiciel et la mise en place d'une centrale de mobilité. Mais au moment de lancer l'étude, le Conseil Général a annoncé qu'il allait lancer un projet similaire. La Communauté de Communes attend donc plus d'informations sur ce sujet.

### Plan de financement

A redéfinir en fonction des modalités de mise en œuvre du service.

### Phasage

La mise en service du transport devrait débuter au début 2007.

**Fiche action n°9 « Création d'un espace Jeunesse »**

Description de l'action

La Communauté de Communes souhaite développer une véritable politique d'animation en faveur des jeunes en ouvrant un Espace Jeunesse à proximité des deux collèges du territoire : à Dompierre et à Jaligny. Cet espace Jeunesse sera monté et fonctionnera en partenariat avec le Centre Social de Jaligny qui réalise déjà des animations pour les adolescents.

L'Espace jeunesse proposera des ateliers, des sorties sportives et culturelles, aide aux devoirs, projets (individuels ou collectifs), préparation de séjours, soirées... C'est aussi un espace en accueil libre (accueil, orientations, informations, conseils, documentation, presse, internet, loisirs, jeux...).

Dans un premier temps, l'Espace Jeunesse fonctionnera principalement en période de vacances scolaires.

Modalité de mise en œuvre

La Communauté de Communes procédera comme pour l'installation du RAM : un local sera loué sur Dompierre tandis qu'à Jaligny, le Centre Social mettra à disposition une partie de ces locaux. Un animateur Jeunesse sera embauché soit directement par la Communauté de Communes soit par l'intermédiaire du Centre Social.

Plan de financement

Le plan de financement ne prend en compte que l'investissement relatif à l'installation de l'Espace jeunesse. Le fonctionnement sera à déterminer plus tard, au moment où seront décidées les modalités de mise en œuvre de ce service (lieux, statut de l'animateur, période de fonctionnement...).

Dépenses		Financements	
<b>Equipements</b>	<b>20 000 €</b>	<b>Conseil Général (40%) :</b>	<b>8 000 €</b>
(mobilier, jeux, équipements informatiques enseignes... )		<b>CC Val de Besbre (solde) :</b>	<b>12 000 €</b>

Phasage

Cette action devrait se réaliser en 2007, après que la Communauté de Communes ait pris la compétence Jeunesse.

## Fiche action n°10 « Initiation du grand public aux NTIC »

### Description de l'action

La Communauté de Communes envisage de réaliser des initiations aux NTIC (Nouvelles technologies de l'information et de la communication) pour la population locale.

Initier les populations locales à une exploitation optimale des NTIC et les sensibiliser aux diverses possibilités et opportunités de ces technologies, permet de faciliter les mécanismes de diffusion, de transfert ou d'échanges d'informations, de savoirs et de techniques. En outre, une formation aux NTIC devient de plus en plus essentielle, ou du moins facilite, le développement d'une entreprise, d'un territoire, facilite la recherche d'emplois, d'informations ...

### Modalité de mise en œuvre

Un des agents de la communauté de communes se chargera de l'initiation aux NTIC pour la population locale.

Concrètement, l'agent de la communauté de communes tiendra des permanences dans un lieu par commune (mairie, bibliothèque, centre social...) pour donner des cours particuliers d'initiation aux NTIC à toute personne ayant réservé un créneau horaire.

Étant donné le caractère itinérant et "à la demande" de cette formation, le matériel nécessaire se limitera à deux ordinateurs portables.

### Plan de financement

Dépenses	Financement
<b>Matériel informatique : 2 756 €</b> (Acquisition de deux ordinateurs portables : 1 378 € l'unité)	<b>CC Val de Besbre : 2 756 €</b>

### Phasage

Lancement de l'opération au printemps 2006.

**Fiche action n°11 « Lancer une OPAH »**Description de l'action

La Communauté de Communes a mis en œuvre depuis plusieurs années un certain nombre d'actions en faveur de l'Habitat (contrat régional d'assistance et de réhabilitation de l'habitat, prime de lutte contre la vacance, aide en faveur du développement du logement social...). De bons résultats ont été obtenus et une réelle dynamique en matière de réhabilitation et d'amélioration de l'habitat existe désormais sur le territoire.

Mais, 2006 est la dernière année où la Communauté de Communes peut bénéficier du Contrat Régional d'Assistance à la Réhabilitation de l'Habitat. A partir de 2007, il n'y aura plus de dispositif d'animation en faveur de l'amélioration de l'habitat privé sur le territoire de la Communauté de Communes.

La Communauté de Communes a donc décidé de se lancer dès aujourd'hui dans une procédure d'OPAH qui permettrait, après la réalisation d'une étude pré-opérationnelle en 2006, de prendre le relais du Contrat Régional pour les années à venir en matière d'animation.

L'OPAH devra de traiter plusieurs problématiques propres au territoire, à savoir :

- le manque de confort d'un certain nombre de logements
- l'adaptation des logements aux besoins des personnes âgées
- le développement du parc locatif et notamment le parc social (public ou privé conventionné)
- la lutte contre la vacance
- la réhabilitation des centres bourg auparavant traversés par la RN 79 (Diou, Pierrefitte sur Loire)

Modalité de mise en œuvre

La Communauté de Communes établira le diagnostic préalable au lancement d'une OPAH au printemps 2006. Avec l'accord du Conseil Général, l'étude pré opérationnelle pourra être réalisée, après avoir choisi le prestataire lors d'une procédure d'appel d'offres, fin 2006. Le lancement opérationnel de l'OPAH interviendra en 2007 pour une durée de 3 ans.

Un travail d'animation sera alors réalisé sur le secteur afin de faire connaître les dispositifs d'aides et d'ainsi encourager les privés à réaliser des travaux.

Coût de l'opération

Dépenses		Financements	
Etude pré opérationnelle :	11 000 €	<b>ANAH (20%) :</b>	20 200 €
Animation :	90 000 €	<b>Conseil Général (35%) :</b>	35 350 €
<i>(30 000 € par année pendant 3 ans)</i>		<b>CC Val de Besbre (solde) :</b>	45 450 €
<b>TOTAL :</b>	<b>101 000 €</b>		<b>101 000 €</b>

Phasage

Les études auront lieu en 2006.  
La phase opérationnelle se déroulera sur 3 ans, de 2007 à 2009.

Dans le cadre du Contrat d'Intercommunalité, le Conseil Général apportera son soutien en mettant à disposition des propriétaires privés se lançant dans les travaux une enveloppe d'aides spécifiques qui seront déterminées une fois la pré étude d'OPAH réalisée. Cette enveloppe fera l'objet d'un avenant au Contrat en 2007.

## Fiche action n°12 « Aider au fonctionnement du SIRE S »

### Description de l'action

Un SIRE S est un service immobilier qui gère un parc à vocation sociale pour des personnes en situation de précarité mais aussi le parc immobilier rural en général. Le SIRE S cherche à combler l'absence des agences immobilières traditionnelles sur certains segments du logement.

**Un SIRE S permet de développer le parc locatif social** en offrant un service de gestion sur mesure. Il contribue à :

- sécuriser les propriétaires en prévenant les impayés de loyers en mobilisant les aides existantes (APL, 1 %) en assurant une information sur les droits et devoirs locatifs et en suivant le locataire avec les partenaires sociaux.
- répondre aux demandes des locataires : le SIRE S favorise l'accès pérenne à un logement pour les ménages démunis. Il les conseille et les assiste dans leur démarche auprès des services sociaux.

Par ailleurs, **un SIRE S dynamise la production de logements locatifs**. En effet, ce service permet de :

- mobiliser le parc vacant : Le milieu rural compte un nombre de logements vacants important. Pourtant, la demande locative y est souvent insatisfaite. Le SIRE S vise ainsi à rapprocher l'offre et la demande, à favoriser le retour sur le marché locatif de logements vides, en proposant aux propriétaires bailleurs potentiels, souvent âgés ou éloignés, aux petites communes rurales qui n'ont pas les services techniques nécessaires, des services de gestion locative appropriés.
- faciliter l'accès au logement des nouvelles populations : Les nouvelles populations à la recherche d'un logement rencontrent de grandes difficultés dans certains territoires : parc locatif peu développé, carence d'interlocuteurs. Le SIRE S répond à leurs besoins en proposant une offre de logements locatifs diversifiée et de qualité.
- valoriser le patrimoine des collectivités territoriales : Le SIRE S apporte son savoir faire aux collectivités territoriales, qui souhaitent valoriser et développer leur parc de logements locatifs, sans avoir à se soucier de sa gestion.

Au regard de ces missions, la Communauté de Communes souhaite encourager le développement de ce service sur le territoire communautaire. En effet, un manque de logements locatifs se fait sentir alors que le nombre de logements vacants ne cesse de progresser. En outre, développer le logement social privé semble une nécessité dans nos petites communes d'autant plus que les revenus moyens par habitant dans le secteur est faible (70% de la population départementale pourrait prétendre à un logement social en raison de ses revenus).

### Modalité de mise en œuvre

Dans l'Allier le SIRE S est géré par le Pact'Arim. Pour fonctionner correctement, le SIRE S a besoin de gérer le parc rural à partir de pôles. La Communauté de Communes propose donc que Dompierre devienne un de ces pôles et pour cela envisage d'installer la permanence hebdomadaire du Pact'Arim dans les locaux de la Communauté de Communes. Elle s'engage également à promouvoir ce service notamment auprès des mairies du secteur.

### Coût de l'opération

Cette opération n'a pas de coût à proprement parler si ce n'est le coût d'aménagement d'un bureau et d'une salle d'attente au siège de la Communauté de Communes (1 100 €).

### Phasage

L'installation du Pact'Arim dans les locaux de la Communauté de Communes est prévue au printemps 2006.

### Axe 3

#### *Préserver, valoriser et faire découvrir le territoire*

A l'heure actuelle, le tourisme vert est en pleine expansion. Au vu des paysages qu'elle présente, la Communauté de Communes a indéniablement une carte à jouer en matière de tourisme.

Cependant, une belle campagne ne suffit pas. Il faut pouvoir proposer aux visiteurs différentes activités qui enrichissent leur séjour et mettent en valeur le territoire du Val de Besbre.

C'est pourquoi la Communauté de Communes tient à développer l'information envers les touristes car les activités existent bel et bien. Un site Internet dédié au tourisme devrait ainsi être réalisé. Un programme de signalisation permettra également de mieux indiquer sur le terrain l'ensemble des services et équipements que peut offrir le territoire.

Afin d'améliorer l'offre de loisirs, trois des musées du territoire vont être réaménagés et présenter une nouvelle scénographie plus en phase avec les attentes actuelles.

Par ailleurs, l'arrivée de la Voie Verte Nantes – Budapest sur le territoire intercommunal en 2006 va permettre à de nombreux touristes de découvrir le Val de Besbre. La Communauté de Communes devra préparer ce nouvel afflux de visiteurs afin de pouvoir leur proposer des hébergements, des services et des itinéraires de découverte.

Mais pour jouer sur cette image de campagne préservée, la Communauté de Communes doit être attentive au respect de l'environnement. L'organisation cette année pour la première fois d'une campagne de collecte des plastiques agricoles recyclables va dans ce sens.

Pour conclure, le développement du tourisme sur le territoire de la Communauté de Communes est essentiel. En effet, outre l'économie que peut générer cette activité, la découverte de notre territoire lors de vacances peut être le déclic pour l'installation de nouveaux résidents, que ce soit de façon permanente ou saisonnière. Même si ces installations restent marginales, elles comptent pour le dynamisme et l'avenir du territoire.

### Fiche action n°13 « Installation d'un espace de projection à l'Office du tourisme »

#### Description de l'action

La Communauté de Communes souhaite améliorer les outils de promotion du territoire dont dispose l'Office de Tourisme. Pour cela, elle propose d'aménager à l'Office de Tourisme, dans la salle attenante à la salle d'accueil, une salle de projection dans laquelle seraient diffusés des films présentant le territoire. Ces films pourront être renouvelés de saison en saison ou aborder des thèmes particuliers. Ils permettront aux touristes de découvrir les richesses et curiosités du Val de Besbre à ne pas manquer pendant leur séjour.

#### Modalité de mise en œuvre

La salle derrière la salle d'accueil de l'Office du Tourisme sera aménagée par le chantier d'insertion. La Communauté de Communes devra acheter les matériaux et surtout le mobilier et le matériel de vidéo et de projection. Un agent de la Communauté de Communes sera chargé de réaliser les films / diaporamas.

#### Plan de financement

Le plan de financement ne prend pas en compte les travaux d'aménagement de la salle de projection.

Dépenses		Financements	
Caméscope numérique :	800 €	<b>Conseil Général (40%) :</b>	1 600 €
Vidéo projecteur :	900 €		
Ordinateur :	800 €		
Chaises (12) :	1 500 €		
<b>TOTAL :</b>	<b>4 000 €</b>	<b>CC Val de Besbre :</b>	<b>2 400 €</b>
			<b>4 000 €</b>

#### Phasage

L'investissement est prévu en 2007.

**Fiche action n°14 « Mise en place d'une campagne de collecte des plastiques agricoles recyclables »**

Description de l'action

Lors des réunions des groupes de travail, les participants ont soulevé à plusieurs reprises le problème des plastiques agricoles (stockage en pleine nature, recyclage...). C'est pourquoi, la communauté de communes souhaite organiser une campagne de collecte des déchets agricoles recyclables. Cette collecte sera organisée en partenariat avec la Chambre d'Agriculture de l'Allier.

La collecte permet d'initier les exploitants du Val de Besbre à des pratiques " durables " (tout comme la mise en place d'une filière biocarburants). En temps normal, il revient à l'exploitant de se débarrasser par ses propres moyens de ses plastiques agricoles qui, faute de structure (de tri et/ou de recyclage) ou d'informations, entrent peu dans la chaîne du recyclage.

La collecte organisée pour le printemps 2006 concerne les plastiques agricoles recyclables, c'est-à-dire : les films d'enrubannage, les sacs d'engrais et de terreau, les bâches de serre, les bidon d'hygiène de traite, les bâches d'ensilage et les enveloppes intérieures des big-bags.

Modalité de mise en œuvre

Cette collecte s'organisera de la façon suivante :

- 1) La Communauté de Communes fait passer à chaque agriculteur un dépliant d'information en janvier et un autre en avril qui mentionne les dates et endroits de collecte. Une affiche est également éditée et placée dans les coopératives agricoles...
- 2) 3 points de collecte seront définis.
- 3) Le jour de la collecte, une entreprise ou un particulier mettra en balle les plastiques triés qu'apporteront les agriculteurs. L'entreprise « Autobar » spécialisée dans la transformation de plastiques rachète ensuite les balles au prix de 30€ la tonne.

Plan de financement

Dépenses		Financements	
<b>Conception / Edition :</b> (2 X 500 dépliant + 50 affiches)	<b>1 166 €</b>	<b>Conseil général (40%) :</b>	1 000 €
<b>Frais d'envoi :</b>	<b>300 €</b>	<b>CC Val de Besbre (solde) :</b>	1 500 €
<b>Coût de la mise en balles :</b> (entièrement financée par le produit de la vente Des balles)	<b>0 €</b>		
<b>Prestation Chambre d'Agriculture :</b> (2 journées)	<b>1 090 €</b>		
<b>TOTAL :</b>	<b>2 500 €</b>		<b>2 500 €</b>

Phasage

Collecte organisée au printemps 2006

## Fiche action n°15 « Réaliser un site Internet pour la promotion touristique du territoire »

### Description de l'action

La communauté de communes a mis en place depuis novembre 2005 un site Internet présentant l'EPCI. La communauté de communes souhaite, en complément, réaliser un site Internet dédié au tourisme qui constituerait **un support de communication et un média essentiel** dans la promotion touristique du territoire.

L'objectif de ce site est d'organiser la promotion touristique du territoire en appui à l'Office du tourisme.

Ce site Internet pourrait se composer de :

- une charte graphique personnalisée;
- plusieurs pages et rubriques;
- un module News : ce module permet de proposer à l'internaute une bibliothèque d'articles ou d'informations sélectionnés par la collectivité ;
- un moteur de recherche lexical : permet à l'internaute de faire des recherches sur le site en indiquant un ou des mots clés ;
- un module Plan du Site : permet de visualiser l'arborescence (plan) du site en un clic de souris ;
- un module Formulaire de contact Email : formulaire et traitement automatisé prédéfini qui permet de traiter les demandes d'information, de contact ...
- un module Version imprimable : avec ce module, les internautes peuvent imprimer n'importe quelle page du site dans un format A4 non tronqué.

### Modalité de mise en œuvre

Ce site sera réalisé par un agent de la communauté de communes.

L'hébergement de ce site sera un sous domaine du site Internet existant de la communauté de communes.

### Coût de l'opération

Coût d'une prestation privée équivalente : **1 100 € HT**

### Plan de financement

La Communauté de Communes, en tant qu'employeur est la maîtrise d'ouvrage de cette opération.

### Phasage

Action prévue en 2006.

## Fiche action n°16 « Equiper le territoire en hébergements touristiques légers »

### Description de l'action

Afin d'augmenter la capacité d'accueil touristique pour favoriser l'allongement du temps de séjour des touristes, la communauté de communes souhaiterait s'équiper d'habitations légères de loisirs (HLL). On entend par HLL : chalets, mobil home ou bungalows.

L'avantage de ces hébergements et de capter une clientèle plus large que celle traditionnellement habituée aux campings. En effet, les HLL constituent un type d'hébergement intermédiaire pour les touristes, entre le gîte et l'hébergement en tente ou caravane, tant du point de vu confort que du coût. De plus ces hébergements attirent en priorité des familles, clientèle qui correspond à la fréquentation touristique actuelle du Val de Besbre (visite du PAL, passage sur la Voie Verte, tourisme vert....).

### Modalité de mise en œuvre

Dans un premier temps, la Communauté de Communes pourrait s'équiper d'une quinzaine d'habitations légères de loisirs réparties en deux ou trois sites (Chavroches, Saint Pourçain, Pierrefitte ?).

Il existe plusieurs types d'habitations : chalets, mobil home ...Il semblerait plus pertinent de s'orienter vers l'achat de chalets en bois (du point de vue de l'intégration paysagère, de la qualité des habitations..). Ces chalets peuvent être de deux types : mobiles (installés sur essieux) ou non (installés sur des socles en bois). Ils sont pour la plupart livrés totalement équipés. Néanmoins leur coût est nettement supérieur à ceux des mobil home (environ le double).

### Coût de l'opération

#### Chalet en bois (chalet l'abeille) :

Qualité supérieure, gamme moyenne : 28m2 habitable (couchage pour 5 personnes mais possibilité de 2 couchages supplémentaires), tout équipé, terrasse de 10 m2, livré avec socle (évite des travaux de terrassement pour son installation).

==> coût : 18 750 euros HT ( sans livraison : coût de livraison environ 1000 euros )

Dépenses	Financements
Aménagement aires pour 5 HLL : 135 624 € (45 208 € par aire)	<b>Conseil Régional:</b> 43 500 €
Achat 15 HLL : 281 250 €	<b>Conseil Général:</b> 76 624 €
<b>TOTAL :</b> 416 874 €	<b>CC Val de Besbre (solde) :</b> 296 750 €
	<b>416 874 €</b>

#### Phasage

Cette opération est envisagée sur 2007, 2008 et 2009 (une aire par année).

## Fiche action n°17 « Equiper le territoire de bornes relais pour les camping cars »

### Description de l'action

Dans l'optique d'allonger la durée de séjour des touristes sur le Val de Besbre, la communauté de communes souhaite s'équiper de bornes relais pour campings cars. La mise en place de ces bornes relais permettrait d'une part d'attirer les touristes voyageant en camping cars au sein du territoire de l'EPCI et d'autre part, de figurer dans certains guides spécialisés et donc de capter des campings cars de passage.

### Modalité de mise en œuvre

Dans un premier temps, la communauté de communes pourrait s'équiper de 3 bornes relais réparties sur l'ensemble du territoire (sur l'aire de pique-nique de Chavroches, à proximité du canal, près d'équipements touristiques...). Ces bornes relais sont composées de trois éléments indépendants (la borne à proprement parler, deux dalles d'évacuation, une d'eau grise, l'autre d'eau noire). Ce type de borne sert à l'alimentation en eau potable des campings cars (pour l'alimentation directe par robinet et des réservoirs) et à l'évacuation de leurs eaux usées.

### Coût de l'opération

Dépenses		Financements	
Achat et installation de 3 bornes :	24 900 €	Conseil régional (50%) :	12 450 €
		Conseil Général (20%) :	4 980 €
		CC Val de Besbre :	7 470 €
<b>TOTAL :</b>	<b>24 900 €</b>		<b>24 900 €</b>

### Phasage

Cette opération est envisagée sur 2007, 2008 et 2009 (une aire par année).

## Fiche action n°18 « Un programme de signalisation touristique »

### Description de l'action

Afin de développer l'information à destination des touristes mais aussi des résidents, les participants des groupes de travail ont suggéré lors des diverses réunions des groupes de travail de mieux signaler les équipements touristiques présents sur le territoire.

Outre un outil de promotion des atouts touristiques du territoire, cette signalisation permettrait de créer un outil de communication pour la communauté de communes, de développer une identité, un sentiment d'appartenance pour la population locale à l'EPCI du Val de Besbre Sologne Bourbonnaise.

### Modalité de mise en œuvre

Cette signalisation pourrait se composer de quatre types de panneaux :

- les panneaux d'équipements touristiques : une douzaine environ ;
- les panneaux d' « entrée de territoire » à implanter sur certains axes ;
- deux panneaux de signalisation et d'animation culturelle au bord de la RCEA signalisant la Vallée de la Besbre et le canal (panneaux de 5 mètres, réalisés en partenariat avec la DDE) ;
- les panneaux de relais information services présents sur chaque commune permettant de lister l'ensemble des commerces et des services communaux.

### Plan de financement

Le Conseil général de l'Allier subventionne les panneaux de signalisation touristique :

Pour les panneaux de signalisation touristique concernant les éléments touristiques

- d'intérêt communal : 10% subventionnables ; plafonné à 2000 euros par panneau
- d'intérêt départemental : 50 % subventionnables ; plafonné à 3000 euros.

Les panneaux Relais Information Services peuvent être également subventionnables à 50% ; plafonné à 4500 euros.

Dépenses	Financements
Panneaux de signalisation touristique (12) : 21 600 €	<b>Conseil Général :</b>
Panneaux d'entrée de territoire (8) : 6 600 €	- ligne classique « signalétique » : 10 800 €
Panneaux RCEA (2) : 10 000 €	- ligne classique « RIS » : 42 800 €
Panneaux RIS (16) : 85 600 €	- Contrat d'interco.(40%) : 6 640 €
	<b>CC Val de Besbre (solde) : 63 560 €</b>
<b>TOTAL : 113 800 €</b>	<b>113 800 €</b>

#### Phasage

Les panneaux d'entrée de territoire seront implantés en 2006. Le reste sera réalisé en 2007.

**Fiche action n°19 « Contribuer au développement des musées du territoire »**

Description de l'action

Afin de renforcer l'attractivité touristique du territoire, la Communauté de Communes veut contribuer au développement des musées. L'intérêt de ces sites est de mettre en avant l'identité du Val de Besbre et de la Sologne Bourbonnaise que ce soit sur les thèmes de la vie traditionnelle au Musée de Beaulon, de la vie aquatique de la Besbre à la Maison Aquarium de Jaligny ou des premiers hommes du territoire, les Castelperroniens au Préhistorama de Chatelperron. Ces équipements permettent en outre de développer des animations sur le territoire : expositions temporaires, démonstrations diverses, animations avec les scolaires.... Ce sont donc de très bons outils de promotion du territoire que la Communauté de Communes a tout intérêt à soutenir.

Modalité de mise en œuvre

La Communauté de Communes mène actuellement une étude de faisabilité concernant le redéploiement du Musée Rural de Beaulon. Les deux autres musées font également l'objet d'études (menées par le SMAT et par le Conseil Général). La Communauté de Communes ne prendra pas en charge directement les travaux de réaménagement / redéploiement de ces trois équipements. Le Musée Rural de Beaulon ainsi que la Maison Aquarium de Jaligny seront réalisés par le SMAT de la Vallée de la Besbre. Quant au Préhistorama, la Communauté de Communes fera réaliser le bâtiment, l'aménagement intérieur et la scénographie étant à la charge du Conseil Général. Le fonctionnement de ces trois équipements sera assuré par le SMAT et le Conseil Général.

Plan de financement

Dépenses	Financements
Musée Rural de Beaulon : à définir, <i>L'étude de faisabilité est en cours</i>	<b>SMAT :</b> Dont : - Conseil Général 50% - CC Val de Besbre 45% - CC Donjon Val Libre 5%
Maison Aquarium : 300 000 €	<b>SMAT :</b> 300 000 € Dont : - Conseil Général 50% - CC Val de Besbre 45 % - CC Donjon Val Libre 5%
Préhistorama :	Conseil Général CC Val de Besbre

Phasage

Les études sont prévues en 2006 et 2007.  
Les travaux devraient démarrer en 2007.

## Fiche action n°20 « Développer l'activité touristique le long du canal et de la Voie Verte »

### Description de l'action

Le projet « Euro Véloroutes des fleuves » est un projet interreg qui a pour objet l'accessibilité et le développement d'un itinéraire cycliste le long des trois principaux fleuves d'Europe (Loire, Rhin et Danube), de Nantes à Budapest. Dans l'Allier, cet itinéraire passe sur les communes de Diou à Molinet. La Communauté de Communes est donc concernée par ce projet sur trois de ses communes (Diou, Pierrefitte sur Loire et Dompierre pour laquelle il est prévu un itinéraire de liaison). Le fréquentation touristique prévue sur le tronçon Bourbon Lancy / Digoin est estimée à 100 000 visiteurs par an.

Si la Communauté de Communes n'a pas la maîtrise d'ouvrage sur l'aménagement de la Voie Verte, elle doit cependant envisager de développer l'activité touristique aux abords de celle-ci notamment la restauration, l'hébergement et les services. Il faudra également réaliser des « boucles de découverte » qui permettent aux vélorouteurs de quitter la voie verte pour découvrir le territoire.

### Modalité de mise en œuvre

Un groupe de travail devrait se mettre en place au sein de la Communauté de Communes pour réfléchir en partenariat avec l'Office du Tourisme aux actions à mettre en place autour de cette Voie Verte.

Mais dès à présent la Communauté de Communes envisage d'acheter la maison éclusière de Pierrefitte le long du canal. Celle-ci pourra être transformée en point information, point réparation de vélos, aire de pique-nique.....

### Plan de financement

Dépenses		Financements	
Acquisition maison éclusière :	11 400 €	Conseil Général (40%) :	48 560 €
Travaux de rénovation :	110 000 €	CC Val de Besbre (solde) :	72 840 €
<b>TOTAL :</b>	<b>121 400 €</b>		<b>121 400 €</b>

### Phasage

L'acquisition devrait se faire en 2006 et les travaux débuter en 2007.

**Récapitulatif des actions  
Inscrites au Contrat d'Intercommunalité**

<b>Action</b>	<b>Invest./Fonct.</b>	<b>Coût total</b>	<b>% CG</b>	<b>Subv. CG</b>
Créer un point de vente des produits locaux	Invest.	25 000 €	40	10 000 €
Prise en charge de la Maison de l'Emploi à Dompierre	Fonct.	19 945 €	40	7 980 €
Création d'un Relais Assistantes Maternelles	Invest.	14 000 €	40	5 600 €
Créer un Espace Jeunesse	Invest.	20 000 €	40	8 000 €
Initier le grand public aux NTIC	Invest.	2 756 €	40	1 102 €
Programme de signalisation (panneaux d'entrée de territoire)	Invest.	6 600 €	40	2 640 €
Développer l'activité touristique le long du canal et de la Voie Verte	Invest.	121 400 €	40	48 560 €
Créer un espace de projection à l'Office du Tourisme	Invest.	4 000 €	40	1 600 €
<b>TOTAL</b>		<b>213 701 €</b>		<b>85 482 €</b>